

CONSEIL MUNICIPAL

**Il est 18h30 lorsque M. S. RAGAVAN,
président, ouvre la séance.**

Sont présents: Mmes et MM. D. BOCCARD, Y. BOCCARD, G. BORDRY, J.-C. BRULHART, M. CHAMBERS, J. CHARPIER, P. DOUDIN, D. DUAY-DURAN, M. DUMALLE, R. ECUYER, M. GIRARDET, F. HALDEMANN, P. HAMANN, S. HAYES, F. HERNOT, E. HUBERT, J.-P. HULLIGER, P. ISWALA, A. JIMENAY, C. LUZZATTO, F. OSMANI, Y. de PREVILLE, S. RAGAVAN, A. RIMAN, J. REVILLET, J. ROBERT, A. SCHWEIZER, D. SCHWEIZER et L. TREMBLET.

Sont excusés: MM. C. MASTOURA et A. MIZRAHI.

M. R. SANSONNENS, maire, Mme M. BOGET et M. J.-M. DEVAUD, conseillers administratifs, assistent à la séance.

* * *

ORDRE DU JOUR

1. Assermentation de Mme Christine Luzzatto (parti radical), en remplacement de M. Claude Eyholzer, démissionnaire.
2. Assermentation de M. Arthur Jimenay (parti démocrate chrétien), en remplacement de M. Ludovic Gremaud, démissionnaire.
3. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil municipal des 19 mai, 9 et 30 juin 2009.
4. Communications du Bureau.
5. Communications du Conseil administratif.
6. Parlement des jeunes.
7. Désignation du délégué du parti radical à la CICT (commission intercommunale consultative des transports) en remplacement de M. Eyholzer, démissionnaire.
8. Election du délégué du Conseil municipal à la Fondation meyrinoise pour la promotion culturelle, sportive et sociale en remplacement de M. Ludovic Gremaud, démissionnaire.
9. Election du délégué du Conseil municipal à l'Association des jeunes de Meyrin radio *Meyrin FM* en remplacement de M. Ludovic Gremaud, démissionnaire.

10. Délibération n° 2009-36 relative au bouclage de crédits d'investissements du patrimoine administratif.
11. Délibération n° 2009-37 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 1'242'000.-** destiné au réaménagement du parc de l'auberge communale, adjacent au manège de Meyrin, à l'avenue de Vaudagne.
12. Délibération n° 2009-38 relative au projet plan de site "Meyrin-Parc" n°29'484-26.
13. Délibération n° 2009-39 relative au projet de modification des limites de zones dans le périmètre de la Zone industrielle des Batailles (ZIBAT), plan n° 29'582-540-526.
14. Délibération n° 2009-40 relative au projet de plans et de règlement directeurs de la Zone industrielle des Batailles (ZIBAT) n° 29'477-540-526.
15. Délibération n° 2009-41 relative à l'acquisition de la parcelle n° 14'455 fe 5 (après division parcellaire) sise sur la commune de Meyrin.
16. Délibération n° 2009-26a présentée par Marcel Dumalle au nom des Verts de Meyrin-Cointrin relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 160'000.-** afin de financer la mise en route immédiate de huit audits sur les bâtiments communaux présentant de fortes déperditions énergétiques ou devant être assainis. **Rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments** (Mme Ecuyer, R)
17. Délibération n° 2009-25a présentée par Jacques Robert, au nom des socialistes de Meyrin Cointrin, relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 100'000.-** destiné au financement des forces de travail d'appoint nécessaires pour favoriser la réalisation des travaux d'assainissement énergétique des bâtiments privés situés sur le territoire de la commune de Meyrin. **Rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments** (Mme Ecuyer, R).
18. Résolution n° 2009-17 relative à l'approbation du projet de plan localisé de quartier n°29'674 situé au lieu-dit les Vergers et à sa transmission au Conseil d'Etat pour mise à l'enquête publique.
19. Résolution n° 2009-10a présentée par Andrea Riman, au nom de A gauche toute (AGT), proposant de réduire à 30 km/h la vitesse des véhicules sur l'ensemble du réseau des artères communales. **Rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement** (M. Hulliger, AIM). **Rapport de minorité** (Mme Riman, AGT)
20. Résolution n° 2009-16 présentée par Mmes R. Ecuyer, J. Revillet et MM. M. Chambers, F. Haldemann, J.-P. Hulliger, P. Iswala, Y. de Préville, S. Ragavan et proposant de réduire la vitesse des véhicules sur certaines artères communales. **Rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement** (M. Hulliger, AIM).
21. Motion n° 2009-05 présentée par Christine Luzzatto-Koeppel et François Haldemann au nom du groupe radical, relative à la mise sur pied d'une journée citoyenne ayant pour objectif de promouvoir le respect mutuel au sein

de la société, celui des valeurs et des biens privés ou publics ainsi qu'une réflexion approfondie sur ce thème.

22. Rapport de la déléguée à la commission extra-parlementaire du Jardin Robinson (Mme Boccard, DC).
23. Rapport des délégués à la commission du journal Meyrin Ensemble (Mme Ecuyer, R et M. de Préville, Ve)
24. Projets de résolutions.
25. Projets de motions.
26. Propositions individuelles.
27. Questions.

* * *

A la demande de M. Ragavan retardé par un rendez-vous, **M. Tremblet** ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux après la longue pause estivale.

1. **Assermentation de Mme Christine Luzzatto (parti radical), en remplacement de M. Claude Eyholzer, démissionnaire.**

et

2. **Assermentation de M. Arthur Jimenay (parti démocrate-chrétien), en remplacement de M. Ludovic Gremaud, démissionnaire.**

Mme Luzzatto et M. Jimenay sont invités à s'avancer au centre de l'hémicycle et **M. Tremblet** procède à leur assermentation.

(Applaudissements)

Les deux nouveaux conseillers prennent place à la table du Conseil municipal.

* * *

3. **Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil municipal des 19 mai, 9 et 30 juin 2009.**

Concernant le procès-verbal du 9 juin, **M. Chambers** fait part d'une modification à la page 31 et demande que la phrase suivante soit corrigée comme suit:

"Il souhaiterait toutefois un partenariat élargi à plusieurs entreprises et non pas à une seule exclusivement. Après discussion avec les départements des ressources humaines de plusieurs entreprises de la zone industrielle artisanale, ils lui ont affirmé être intéressés par un partenariat."

A propos du procès-verbal du 30 juin, **M. Chambers** tenait à remercier l'administration pour l'excellente rédaction de ce procès-verbal; une fois n'est pas coutume.

A la page 3, au troisième paragraphe, **M. Chambers** tient à faire remarquer qu'il avait parlé d'une nouvelle ligne budgétaire supplémentaire et non d'un crédit.

En outre, à la page 10, concernant la remarque du Conseil administratif précisant qu'il était interdit de modifier des délibérations envoyées aux conseillers municipaux, **M. Chambers** tient à préciser qu'il avait envoyé au secrétariat général les modifications en lui demandant gentiment, le mardi après-midi, de distribuer des photocopies aux conseillers municipaux au moment de la séance extraordinaire. Il estime que le secrétariat général est aussi bien au service des conseillers municipaux que du Conseil administratif et il souhaite que le secrétariat général puisse répondre dorénavant aux souhaits des conseillers municipaux.

La parole n'étant plus demandée, le procès-verbal du 19 mai est approuvé par **26 OUI ET 2 ABSTENTIONS**.

Le procès-verbal du 9 juin est approuvé par **26 OUI ET 2 ABSTENTIONS** et enfin celui du 30 juin est approuvé par **25 OUI ET 3 ABSTENTIONS**.

* * *

4. Communications du Bureau

M. Ragavan demande une minute de silence en hommage à **M. Emile Kohler**, ancien conseiller municipal de 1971-1975, de 1983-1991 et deux fois président de 1972-1973 et 1985-1986.

M. Ragavan procède à la lecture de différentes lettres qui lui sont parvenues.

a) Lettre de Geneviève Bordry Chaufaille

Concerne: démission du Conseil municipal

Monsieur le président,

Par la présente, je vous informe que pour des raisons de disponibilités professionnelles, j'ai pris la décision de renoncer à mon mandat d'élue au sein du Conseil municipal à partir du 30 septembre 2009.

J'ai exercé quelque cinq années mon mandat politique au sein de ce Conseil municipal. J'y ai fait une expérience humaine intéressante et enrichissante. Un exercice de démocratie vivante qui n'a pas toujours été simple, mais très formateur. Un apprentissage parfois coûteux des lenteurs en politique face à l'importance pourtant de faire avancer les dossiers en cours ou qui nous sont soumis. J'ai aussi touché du doigt les faces moins nobles de l'être humain dans ses dimensions d'ego, parfois surdimensionné, de recherches de pouvoir et de stratégies, mais aussi de belles rencontres avec des hommes et des femmes de conviction, d'action et de générosité.

Je reste néanmoins en lien avec le monde politique grâce à ce réseau de personnes et de connaissances avec lequel j'ai travaillé sur des dossiers et partagé des moments de confrontation fructueuse, d'échanges sur des sujets divers, et mené ensemble des campagnes.

Je vous adresse, chers et chères collègues, mes meilleurs messages et souhaite que le travail mené au sein de cet hémicycle soit le plus productif possible afin de répondre au mieux aux préoccupations des habitants de notre commune et aux problématiques, auxquelles nos sociétés sont confrontées.

Geneviève Bordry

b) Lettre de M. Ludovic Gremaud

Concerne: démission de mon poste de conseiller municipal

*Monsieur le président,
Chers conseillers administratifs,
Cher-e-s collègues,
Mesdames et Messieurs,
Chères amies, chers amis,*

Il y a déjà un peu plus de deux années, nous nous sommes tous lancés dans un mandat municipal de quatre années.

Cependant, comme vous le savez, j'effectue actuellement mon travail de thèse en chimie organique à l'Université de Genève avec l'objectif d'obtenir le titre de Docteur en chimie en septembre 2012. Il est évident, et vous pouvez vous en douter, que ces études sont très exigeantes, puisqu'elles requièrent beaucoup de travail, d'engagement, ainsi que de motivation.

Il est donc temps pour moi aujourd'hui de fixer des priorités tant dans ma vie professionnelle, ainsi que privée. Au regard des liens d'amitié et de complicité qui nous unissent, j'ai tout de même décidé de démissionner de ma fonction de conseiller municipal, avec effet au 17 août 2009, ceci suite à une longue période de réflexion.

Toutefois, je puis vous donner la garantie que je continuerai à m'intéresser à m'investir sur le plan politique ou associatif de la Commune dans laquelle j'ai fait mes premiers pas et grandi.

Monsieur le Président, chers conseillers administratifs, cher-e-s collègues, Mesdames et Messieurs, cher-e-s ami-e-s, j'en profite pour relever tout le plaisir que j'ai à collaborer avec vous, et vous souhaite plein de succès dans votre fonction au sein de notre hémicycle.

Ludovic Gremaud

c) Association Cointrin-Ouest

Cointrin, le 16 juin 2009

Monsieur le Président du Conseil municipal,

Référence est faite à la décision du Conseil municipal prise en date du 7 avril 2009 concernant la résolution n° 2009-03a présentée par les membres de la commission d'urbanisme, mobilité et logement, demandant de fixer les différentes options quant au développement du quartier de Cointrin.

Permettez-nous de vous communiquer ci-après nos quelques observations au sujet de cette décision, concernant essentiellement le secteur de "Cointrin Ouest".

Il sied tout d'abord de relever que lors de réunions à la Mairie avec le Conseiller administratif Roland SANSONNENS (automne 2006), il avait été indiqué que les discussions ne porteraient que sur le secteur de "Cointrin Est", le secteur de "Cointrin Ouest" étant réservé pour de prochaines réunions. Or, force est de constater que nos associations n'ont plus jamais été contactées et que la résolution préparée par la commission l'a été sans concertation avec les représentants de la population concernée.

Ensuite, la décision de déclassement de la majeure partie du secteur de "Cointrin Ouest" en zone 4a de développement a été prise en méconnaissance de plusieurs aspects importants listés ci-dessous:

1. Une grande partie du secteur ne serait pas desservi par les transports publics, au mépris de la législation genevoise en vigueur, qui exige que des transports publics soient situés à moins de 300 mètres dans les zones d'habitation urbaine.
2. Les voies d'accès au quartier de Cointrin ne vont pas tarder à être saturées. Comment 2'000 habitants de plus dans le quartier vont-ils être à même de se déplacer sur des petits chemins communaux?
3. Les normes fédérales sur le bruit empêchent la construction d'immeubles d'habitations sur plus de la moitié de la zone concernée. Si le but du déclassement est d'augmenter le nombre d'habitants de façon conséquente, il semble donc très compromis.
4. L'égalité de traitement entre les différentes zones villas de la Commune n'est pas respectée. Pourquoi traiter différemment le secteur de "Cointrin Ouest" et celui de "Cointrin Est" (lequel est maintenu en zone villas). Il en va de même avec le quartier de la "Citadelle" où il n'est pas question de modification de zone.
Pourquoi vouloir déclasser une zone villa, alors que la commune de Meyrin est déjà la commune genevoise qui en a le plus petit pourcentage, ce d'autant plus que le secteur "Cointrin Ouest" n'a pas de parcelles non construites?
5. Il existe sur la commune de Meyrin un emplacement de près de 45'000 m² - formé de six parcelles, dont deux appartiennent à l'Etat de Genève (périmètre route du Nant-d'Avril, rue Alphonse-Large, rue Virginio-Malnati) - libre de toute construction et situé en zone 4A de développement. Pourquoi ne pas construire déjà sur ces parcelles avant de déclasser d'autres zones ?
6. La comparaison avec d'autres endroits situés en zone 4a de développement sur le canton montre que l'augmentation des habitants (en passant de la zone 5 à la zone 4a) n'est pas significative (si on enlève plus de la moitié de la zone où

il n'est pas possible de construire des immeubles d'habitations) et pourrait être atteinte de façon différente. Pourquoi ne pas densifier la zone villa en permettant un indice d'utilisation au sol de 40 % (comme prôné pour le secteur de "Cointrin Est") ? Cette densification permettrait d'atteindre en peu de temps le résultat voulu sans avoir à porter atteinte à tout un quartier et sans devoir attendre de longues années.

- 7. Enfin, sur un plan général, les conséquences de la densification, telle que souhaitée par maints promoteurs, devraient être étudiées sérieusement. Le territoire est exigu et la qualité de vie baissera rapidement (trafic exponentiel, etc.) s'il y a plus de personnes que ce que l'espace permet d'accueillir. A cet égard, une étude d'impact couvrant l'ensemble du territoire devrait être entreprise avant que chaque entité locale et Commune décide de sa propre densification.*

En vous remerciant de l'attention portée à ces lignes, nous vous prions de recevoir, Monsieur le président du Conseil municipal, nos salutations respectueuses.

*Pour le comité
Roxane Morand et Gregor Wrzosowski*

d) Lettre du parti Démocrate Chrétien Meyrin-Cointrin

Monsieur le Président,

Par ce courrier, le groupe démocrate chrétien (DC) de Meyrin-Cointrin tient à vous faire part de son indignation face à l'attitude des groupes socialistes, verts, radicaux et UDC du Conseil municipal au regard du déni de démocratie réalisé dans cet hémicycle.

En effet, il est inadmissible que:

- 1. la résolution n° 2009-15 traitant de mesures anticrise et déposée par notre groupe au Conseil municipal du 19 mai dernier et renvoyée à la commission actions sociale et jeunesse, présidée par Mme Doudin (Verts), et finances conjointe ne soit pas traitée rapidement comme demandée par la majorité du Conseil municipal;*
- 2. sous prétexte d'un agenda "hyperchargé" lié aux nombreuses agapes et commissions tenues durant les mois de mai et juin derniers, le personnel de l'administration est surchargé, la Commune s'engage déjà beaucoup pour sa population en temps de crise, et le Conseil administratif et la présidente de la commission refusent leurs responsabilités;*
- 3. l'administration communale juge plus opportun, semble-t-il avec l'accord du Conseil administratif (Mme Boget, S et M. Devaud, DC) et des présidents (Mme Doudin et M. Le Chevallier de Préville, Ve) de convoquer une commission conjointe "actions sociale et jeunesse" et "travaux publics, gérance et entretien des bâtiments" dès la rentrée politique, le 25 août.*

En effet, la création d'un espace de jeux dans le quartier de la Citadelle, faisant l'objet d'une délibération (n° 2009-35) non encore présentée au Conseil

municipal est, à leurs yeux, plus urgent à traiter que d'autres dossiers d'actualité !

- 4. la seule commission liée à l'emploi sur la Commune soit prévue et reste à confirmer pour le 29 septembre, à savoir 4 mois et demi après l'interpellation de notre groupe au Conseil municipal !!!*

Par ailleurs, à la suite des points 1 et 2, relevés ci-dessus, 14 conseillers municipaux (UDC, DC, Alliance des Indépendants (AIM) et A Gauche toute (AGT) + 3 en vacances) ont demandé la convocation d'un Conseil municipal extraordinaire agendé le 30 juin dernier. Il est à relever l'attitude incohérente de l'UDC, compte tenu de son accord préalable.

Il est également incompréhensible que lors de cette séance, les groupes socialistes, verts, radicaux et UDC aient catégoriquement refusé l'entrée en matière et par la même toute discussion ouverte aux délibérations que nous avions proposées pour:

- a) la création d'une ligne budgétaire anticrise pour 2009-2010;*
- b) des mesures concrètes et pragmatiques (création d'un club emploi, participation financière aux abonnements TPG,...)*

afin de soutenir la population meyrinoise, leur permettant ainsi de soulager une partie de leur budget.

En outre, nous jugeons inappropriée l'unique proposition socialiste qui, pour faire face à la crise, demande la création de postes de travail supplémentaires au sein de l'administration communale.

D'autre part, nous regrettons l'attitude du Conseil administratif qui juge indispensable, avant d'entreprendre quoi que ce soit, l'élaboration d'un état des lieux des mesures anticrise qui sont déjà, selon eux, existantes et suffisantes à Meyrin. Nous attendons toujours ce document depuis plus de 3 mois.

Enfin, nous tenons à remercier nos collègues des groupes "A gauche toute" et de " l'Alliance des Indépendants" qui soutiennent nos démarches, d'une manière objective et raisonnée, et justifiant ainsi nos interventions compte tenu que Meyrin:

- 1. jouit d'une excellente santé financière. L'excédent officiel de recettes pour 2008 atteint CHF 15'900'000.-;*
- 2. cumule sans discontinuité depuis 2002 des excédents pour un montant supérieur à 80 millions;*
- 3. la dette communale qui s'élevait à CHF 41'500'000.- en 2002, est éteinte à ce jour;*
- 4. dispose de provisions sur impôts (du croire + risque sur impôts) pour un montant cumulé de CHF 17'743'987.-.*

En tant que 1^{er} citoyen de notre commune, nous vous invitons, Monsieur le Président, à faire tout ce qui est en votre pouvoir pour annuler ce déni de démocratie décidé et voulu dans le but de rétablir une paix, une sérénité et de l'espoir dans nos institutions durant ces temps difficiles pour la population meyrinoise. Ce d'autant plus que votre parti propose lui aussi, dans le cadre de sa campagne aux prochaines élections cantonales, une série impressionnante de mesures anticrise.

En espérant recevoir toute l'attention nécessaire, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à notre parfaite considération.

Parti Démocrate Chrétien de Meyrin-Cointrin

*Laurent Guyot
Président*

*Philippe Hamann
Chef de groupe*

e) Lettre de l'Association "Jardin des Disparus"

Meyrin, le 12 septembre 2009

Concerne: Convention pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et la première du film « Tierra de nadie » de Pascal Baumgartner.

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,*

Il y a neuf ans, avec le soutien des autorités communales exécutives et délibératives, l'Association « Jardin des disparus » inaugurait le Jardin des disparus à Meyrin. Depuis lors, la commune de Meyrin n'a cessé d'appuyer l'engagement des familles de disparus pour que les crimes de disparitions forcées ne tombent pas dans l'oubli et que la vérité et la justice finissent un jour par triompher. De nombreuses cérémonies ont été organisées conjointement par la Commune et notre association dans ce lieu de mémoire unique qu'est le Jardin des disparus de Meyrin. En 2005, à notre demande, le Conseil administratif, sous la plume de son maire Monsieur Roland Sansonnens, demandait au Conseil fédéral de peser de tout son poids pour que rapidement une Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées soit adoptée par les Nations Unies. Le Conseil administratif, tout comme les associations de défense des droits humains, furent entendus. La Suisse prit une part active dans l'élaboration de la Convention qui fut finalement adoptée le 20 décembre 2006 par l'Assemblée générale des Nations Unies et qui doit permettre de mettre fin à l'impunité de ce crime odieux. L'entrée en vigueur de la Convention est toutefois conditionnée à sa ratification par vingt Etats. Or, près de trois ans après son adoption, seuls 13 Etats l'ont ratifiée. La Suisse n'en fait pas partie. Et rien n'indique qu'elle s'apprête à signer et ratifier rapidement la Convention. En décembre dernier, neuf Conseillers nationaux genevois issus de tous les partis s'adressaient au Conseil fédéral l'exhortant d'accélérer les travaux en vue de signer et ratifier la Convention dans les plus brefs délais. A ce jour, ils n'ont toujours pas reçu de réponse.

C'est pourquoi, notre association accompagnée d'une vingtaine d'autres associations de défense des droits humains, a pris l'initiative de lancer une pétition réitérant la demande au Conseil fédéral de faire de la signature et de la ratification de cette Convention une priorité. Plusieurs conseillers municipaux ont déjà signé la pétition et nous les en remercions. Nous saurions gré à celles et ceux qui n'en ont pas encore eu l'occasion de le faire également. Nous pensons toutefois que si votre Conseil apportait un soutien officiel à la pétition lors du Conseil municipal d'octobre ou de novembre, cela apporterait un soutien encore

plus fort à notre démarche et montrerait la belle continuité dans le soutien de la Commune à une cause qui touche plusieurs familles meyrinoises.

Nous profitons également de ce courrier pour inviter les membres du Conseil municipal et du Conseil administratif, ainsi que l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la Commune, à assister le jeudi 8 octobre à 19h30 à la Première du film de Pascal Baumgartner « Tierra de nadie » (titre français: « Nulle part ») qui traite de la disparition forcée et qui a été réalisé en étroite collaboration avec le Jardin des disparus. La réalisation du film a été possible grâce au soutien financier de la Fondation meyrinoise pour la promotion culturelle, sportive et sociale. Quant à la soirée du 8 octobre, elle est soutenue par la commune de Meyrin. Nous exprimons notre profonde gratitude pour ce soutien et serions heureux de découvrir avec vous cette réalisation cinématographique, dont l'idée est née à Meyrin au "Jardin des disparus".

Nous espérons que la pétition comme le film contribueront à sensibiliser l'opinion publique afin que la disparition forcée, crime odieux qui continue à être perpétré à travers le monde, puisse être éradiquée un jour.

En vous remerciant de votre soutien et de votre attention et en espérant vous rencontrer le jeudi 8 octobre, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, nos salutations distinguées.

Jenny Bettancourt et Pierre-Alain Tschudi, co-Président du "Jardin des disparus"

M. Ragavan demande que les conseillers municipaux, intéressés à l'élaboration d'une résolution pour donner suite à cette lettre au prochain Conseil municipal, s'adressent directement à lui.

* * *

M. Ragavan fait part d'une erreur dans l'ordre du jour au point 16, qui mentionne un rapport de minorité présenté par Mme Riman. Celui-ci sera lu au point 19 uniquement.

Par ailleurs, le président signale également des modifications au point 16 et 17 de l'ordre du jour, relatifs aux délibérations n° 2009-26a et n° 2009-25a qui seront présentées par M. Sansonnens.

* * *

5. Communications du Conseil administratif

Procès-verbaux du Conseil municipal

Nous avons pris bonne note de la demande de M. Hernot de disposer plus rapidement des procès-verbaux des Conseils municipaux. Nous vous informons que le secrétariat général s'efforce d'ores et déjà de rédiger ces procès-verbaux au plus vite, mais que ce n'est pas sa seule tâche. Nous vous rappelons également que, pour pouvoir être approuvé lors d'une séance du Conseil municipal, les procès-verbaux doivent avoir été rédigés deux semaines auparavant. En effet,

ils doivent être relus par les membres du bureau avant d'être envoyés avec l'ordre du jour de la séance. A ce sujet, il faudrait peut-être envisager de raccourcir le délai de relecture.

Dans le but d'accélérer la rédaction des dits procès-verbaux, nous vous rappelons que tous les documents lus en séance doivent être systématiquement et rapidement envoyés par mail au secrétariat général ou remis sous forme papier à la fin de la séance s'il n'existe pas de version dactylographiée. Or, le secrétariat doit de plus en plus souvent rappeler aux conseillers de lui faire parvenir ces documents et il arrive même, comme ce fut le cas pour le dernier Conseil municipal, que des documents, pourtant longs, ne lui aient jamais été remis.

Dans la même optique, nous vous rappelons qu'un modèle est à votre disposition sur CMNet (page Conseil municipal/Généralités) pour la rédaction de vos projets de délibération et résolution. L'utilisation de ce modèle vous facilite la tâche, de même que celle du secrétariat qui passe parfois plusieurs heures à corriger et mettre à jour les projets.

Nous vous remercions de tenir compte de ce qui précède.

Menace de pandémie, mesures prises au niveau de la Commune

Face à l'incertitude sur l'arrivée d'une pandémie de grippe dans notre canton et ses conséquences possibles, la Commune a mis en place une série de mesures afin de diminuer le risque d'infection sur le lieu de travail et de maintenir le fonctionnement de l'administration pour garantir aux usagers les prestations considérées comme "essentiels".

L'accent a été plus particulièrement mis sur l'information et la prévention. En interne, un courrier a été transmis à l'ensemble du personnel afin de le rendre attentif aux règles d'hygiène et sur les gestes simples à observer ainsi que sur les mesures prises et les recommandations à respecter. Des séances d'informations spécifiques ont également été organisées pour les métiers les plus exposés et sensibles comme les domaines de la petite enfance et du nettoyage de surface. Vis-à-vis de la population, une page internet sur le site communal et une information générale dans l'édition de septembre du journal *Meyrin Ensemble* ont été publiées. Un courrier destiné aux parents des enfants accueillis dans nos institutions de la petite enfance a également été envoyé à la rentrée.

Au niveau des mesures d'hygiène et de protection physique, nous avons suivi certaines recommandations, notamment en retirant les linges en tissu de nos bâtiments pour les remplacer par des serviettes en papier, savons liquides et poubelles supplémentaires. Nous avons également constitué un petit stock de masques de protection qui n'ont pas été distribués à ce jour ainsi que des gants et des blouses jetables déjà utilisés de manière préventive par nos nettoyeurs et nettoyeuses.

D'autre part, nous avons identifié avec les responsables de service les prestations considérées comme essentielles, l'effectif minimum et les compétences particulières requises pour continuer à les délivrer, ainsi que les solutions à envisager si nous venions à manquer de personnes dans certains secteurs fortement touchés. Ce plan de continuité mis en place pourra dès lors être transposé et utilisé à nouveau dans d'autres circonstances de crise.

Les différentes dépenses occasionnées par ces mesures ont été centralisées sur une nouvelle rubrique comptable, ouverte pour l'occasion, et seront présentées en dépassement lors de l'exercice de présentation des comptes 2009.

Attribution du nom de Roger Portier à un espace de ForuMeyrin

Le Conseil administratif a étudié la résolution n° 2008-22 dont l'objectif est l'organisation d'une cérémonie du souvenir, au cours de laquelle un espace baptisé "Roger Portier" pourrait être inauguré dans le Forum de Meyrin.

Bien que reconnaissant le dévouement de M. Portier pour la Commune et en particulier son investissement pour la construction de ForuMeyrin, le Conseil est toutefois réticent à l'idée d'attribuer le nom d'une personnalité politique récemment décédée à une salle ou une rue de la Commune. En effet, une telle dénomination pourrait susciter une certaine incompréhension de la part des familles d'un homme ou d'une femme qui aurait consacré de nombreuses années à la politique communale mais à qui aucun nom de salle ou rue n'aurait été attribué.

Aussi le Conseil souhaite-t-il à l'avenir opter dans la mesure du possible pour des noms de lieu-dit, tels la rue des Noirettes ou le chemin de la Planche, pour dénommer les nouvelles rues ou aménagements dans la Commune.

TCMC

La Direction générale de la mobilité a mis à l'enquête publique la procédure fédérale d'approbation des plans de l'extension du lot 3 du TCMC jusqu'à la frontière. Cette extension représente un prolongement de 420 m. de la ligne actuellement autorisée. Le dossier est consultable à la Direction générale de la mobilité et à la mairie du 9 septembre au 9 octobre.

Demande d'autorisation de construire n° 101'573 - 71, 71A, 71 B, 71 C rue Virginio-Malnati

Pour mémoire, ce projet avait fait l'objet d'une délibération portant sur un IUS supérieur à 25%. Le programme portait sur l'agrandissement des rez-de-chaussée, la création de quatre nouvelles fenêtres et l'extension du sous-sol d'une villa. La Commune avait préavisé négativement la requête le 23 juin 2009. Le Département cantonal (DCTI) nous a informés le 21 août qu'il a refusé la requête précitée. Le même département a par ailleurs ordonné au mandataire la remise en état dans les 30 jours des constructions érigées sans autorisation. Cette décision peut faire l'objet d'un recours au tribunal administratif.

Salle de gymnastique école de Meyrin Vaudagne

Les travaux effectués durant les vacances scolaires sont achevés à la satisfaction des utilisateurs. Le nouveau sol de la salle de gymnastique a été choisi pour permettre la tenue de manifestations polyvalentes. En revanche, le constructeur n'assure pas le sol contre le risque de détérioration du vernis par l'utilisation de chaussures à talons aiguilles par exemple.

Par conséquent, le Conseil administratif a décidé de doter la salle d'une protection synthétique en rouleaux, rapidement mis en place, d'un coût d'environ CHF 17'000.-. Cette protection permettra d'assurer la pérennité du sol lors de

manifestations comportant des risques accrus. Cette acquisition engendrera un léger dépassement de la délibération n° 2009-08a.

Vélos à assistance électrique

Le 4 mars 2008, le Conseil municipal a voté une délibération n° 2008-10 qui prévoyait un montant de CHF 75'000.- destiné à inciter des habitants de la commune de Meyrin à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE) ou d'un kit permettant la transformation d'un vélo courant en vélo à assistance électrique et ceci sur la période de 2008 à 2010.

A ce jour, la totalité du montant de la délibération a été dépensé. Au vu du succès de ce programme de subvention, le Conseil administratif s'est prononcé pour la poursuite de celui-ci jusqu'à fin 2010, ce qui aura pour effet d'entraîner un dépassement prévisible d'environ CHF 60'000.-. Une décision sera prise courant 2010 quant à la suite à donner à ce programme.

Désamiantage de l'école de la Golette

Les travaux de désamiantage de l'école de la Golette se sont déroulés comme prévu dans le courant des vacances estivales et ont été achevés avant la rentrée des classes. Malgré une organisation des plus méticuleuses ainsi qu'une collaboration constructive de toutes les entreprises engagées, des imprévus ont perturbé le bon déroulement du chantier :

Il s'agit d'une part de la

- présence de colle à base d'amiante dans tous les carrelages des locaux sanitaires, impliquant l'élimination de ces derniers, tant au sol que sur les murs.

Ces travaux ont donc nécessité préalablement le démontage des carrelages dans des mesures de confinement complet, le démontage des cloisonnements intérieurs, le démontage des appareils sanitaires, la recharge des crépis éliminés, et la remise en état tant des carrelages que des peintures.

Et d'autre part de la

- qualification de matériau contaminé de tous les plafonds des corridors, compte tenu des résultantes obtenues dans les mesures VDI.

En regard des mesures effectuées l'ensemble des plafonds des corridors a dû être démonté, et considérant les délais trop courts auxquels nous étions confrontés, ainsi que les délais de livraison requis par les fournisseurs, la pose des nouveaux faux plafonds, ainsi que la finition des travaux de peinture ont été reportés aux prochaines vacances scolaires, à savoir les vacances de patates en octobre.

De nouveaux éclairages plus économiques seront posés par la même occasion dans les corridors.

Ces divers imprévus génèrent un surcoût évalué à ce jour à CHF 200'000.-.

Rappelons, par ailleurs, que le budget 2009 prévoyait la mise en place de nouveaux tableaux noirs dans les salles de classe ainsi que la finalisation des réfections de l'étanchéité des toitures. Ces travaux sont à leur tour terminés.

Note positive donc, et nous pouvons, dès lors, affirmer que cette école a été totalement réfectionnée et surtout désamiantée.

Ecoles de Livron et de la Golette, passage en réseau d'enseignement prioritaire (REP)

Nous avons été informés, début 2009, du passage en réseau d'enseignement prioritaire (REP) des écoles de Livron et de la Golette pour la rentrée scolaire 2009-2010.

Le REP fait partie intégrante de la réorganisation de l'enseignement primaire, notamment par une allocation différenciée des moyens, tel que le soutien d'éducateurs/trices sociaux ou d'assistant-e-s sociaux/ales.

Afin de donner à chacun la possibilité de remplir son rôle au mieux, dans l'intérêt bien entendu de nos enfants, ainsi que pour répondre à la demande de la directrice de l'école, nous avons construit, après analyse, quatre modules de bureaux. Ceux-ci ont été érigés sur l'estrade à l'entrée de l'école de Livron.

Le coût de cette opération représente une somme de l'ordre de CHF 60'000.-, étant entendu que ces cloisonnements pourront être, si besoin, réutilisés dans un autre emplacement.

Ces travaux, imprévus, ont par ailleurs été concédés en vertu de l'article C1 10.11 du règlement relatif à la construction, rénovation et transformation des locaux scolaires de l'enseignement primaire, qui prévoit notamment que chaque groupe scolaire type comporte trois bureaux. Ils ont provoqué un dépassement budgétaire.

Surveillance nocturne des installations sportives

Suite aux nombreux et répétitifs actes de vandalisme enregistrés durant les mois de juillet et août derniers sur les installations sportives communales, il a été décidé de renforcer la surveillance nocturne durant les trois derniers week-ends précédant la fermeture de la piscine.

Deux agents de sécurité privés ont surveillé les installations sportives entre 23h00 et 04h00 durant les nuits de vendredi à samedi, de samedi à dimanche et de dimanche à lundi. Aucune nouvelle déprédation n'a été enregistrée durant cette période.

Le coût de cette opération est de l'ordre de CHF 4'000.-, montant qui viendra en dépassement sur la rubrique 11.000.318.11 "Frais de surveillance".

* * *

6. Parlement des jeunes.

Néant.

* * *

7. Désignation du délégué du parti radical à la CICT (commission intercommunale consultative des transports) en remplacement de M. Eyholzer, démissionnaire.

M. Haldemann, au nom du parti radical, informe que Mme Christine Luzzatto remplacera M. Eyholzer à cette commission.

* * *

8. Election du délégué du Conseil municipal à la Fondation meyrinoise pour la promotion culturelle, sportive et sociale en remplacement de M. Ludovic Gremaud, démissionnaire.

M. Hamann, au nom du groupe démocrate chrétien, présente la candidature de M. Arthur Jimenay.

"M. Jimenay, outre son activité professionnelle dans le secteur social a été membre fondateur, puis président du club d'informatique de Meyrin, ancien président de l'Association pour la promotion de la culture des jeunes meyrinois (APCJM), amateur d'Offenbach et de théâtre de boulevard, fut aussi un sportif accompli notamment comme coureur de fond, puis footballeur et finalement élève senior de Meyrin Natation. Il réunit les qualités de mesure et d'esprit d'ouverture pour dignement représenter notre Conseil."

N'ayant pas d'autres candidatures, M. Ragavan met aux voix la candidature de M. Jimenay en tant que délégué du Conseil municipal à la Fondation meyrinoise pour la promotion culturelle, sportive et sociale qui est **APPROUVEE PAR 27 VOIX ET 1 ABSTENTION.**

* * *

9. Election du délégué du Conseil municipal à l'Association des jeunes de Meyrin radio Meyrin FM en remplacement de M. Ludovic Gremaud, démissionnaire.

Le groupe démocrate chrétien présente M. Arthur Jimenay pour le poste de délégué du Conseil municipal à l'Association des jeunes de Meyrin radio Meyrin FM qui est **APPROUVE PAR 27 VOIX ET 1 ABSTENTION.**

* * *

10. Délibération n° 2009-36 relative au bouclage de crédits d'investissements du patrimoine administratif.

M. Sansonnens annonce que cette délibération présente l'ensemble des objets qui ont été menés à bien et que l'on peut désormais retirer des investissements. Il apparaît une somme non dépensée de CHF 869'890.10 sur les 31 points rassemblés dans la délibération.

Cependant, trois points ont subi des dépassements pour une somme de CHF 132'189.45, qui concernait l'étude de démolition, rénovation et reconstruction des installations du Jardin Robinson, l'étude directrice de la ZODIB et l'expertise du tracé TCMC sur le territoire de la commune de Meyrin.

Ces éléments ayant déjà été discutés lors d'une commission, le Conseil administratif, en accord avec le Bureau, propose le vote immédiat de cette délibération.

M. Ragavan met au vote la proposition de vote immédiat, qui est **ACCEPTEE A LA MAJORITE**.

M. Hulliger remercie l'administration de présenter enfin une délibération comprenant les dépassements et les sommes réellement dépensées. Toutefois, il remarque que certaines délibérations sont très anciennes et ne comprennent pas bien ce qu'elles viennent faire dans ce tableau. Il voudrait par conséquent savoir ce qui a été fait des CHF 869'890.10 économisés.

M. Devaud précise que ces montants restent tout simplement dans la trésorerie communale et sont utilisés dans le cadre du fonctionnement de la Commune. Il approuve la remarque de M. Hulliger concernant les anciens objets présentés, mais l'objectif était de faire un toilettage de toutes ces délibérations, afin que les conseillers municipaux puissent se rendre compte des économies réalisées et des dépassements. Il souligne la volonté du Conseil administratif de présenter désormais ce genre de délibération régulièrement.

M. Sansonnens précise qu'en votant un crédit d'investissement, le montant n'est pas pris dans la trésorerie de la Commune et mis de côté, mais fait partie d'un roulement général. Le montant en surplus est signalé lors du bilan et reste dans le fonds de trésorerie de la Commune. D'autre part, il souligne qu'un objet peut durer quatre à cinq ans avant d'être terminé et dont le montant figure dans le bilan. Il cite, comme exemple, qu'un véhicule peut ne pas être acheté la même année où le crédit a été voté.

M. de Prévaille félicite l'initiative de l'administration et déclare que le groupe des Verts votera favorablement cette délibération. Il se demande toutefois la raison de l'urgence de ce vote immédiat, puisqu'habituellement le plan des investissements résumait la situation, et voudrait avoir plus de précisions.

M. Sansonnens répond que ce sujet avait fait l'objet d'une discussion lors de la séance de commission sur les investissements et l'administration avait proposé deux variantes:

- a) soit chaque objet faisait l'objet d'une délibération,
- b) soit l'ensemble des objets étaient regroupés dans une seule délibération.

Mais la première solution étant trop contraignante, la commission a choisi la deuxième variante. Du temps de M. Monnet, il avait été défini que cinq ans après

un vote d'un crédit de construction, les comptes devaient être bouclés. Et c'est dans ce cadre que la délibération n° 2009-36 est présentée.

M. Chambers remercie l'administration de ce travail et rappelle qu'il avait à plusieurs reprises demandé que ce bilan soit présenté au Conseil municipal.

Sa première question concerne le dépassement sur le crédit de démolition et construction du Jardin Robinson. Huit ans après, le Conseil municipal a voté le déclassement de la zone des Vergers; les études pour cette zone ont donc été poursuivies, et le dépassement atteint par conséquent plus de CHF 80'000.-. Vu l'évolution du dossier du Jardin Robinson, il considère que ce montant a été utilisé à mauvais escient.

Sa deuxième question porte sur l'image directrice de la ZODIB, et il se souvient que lorsque le projet a été présenté au Conseil municipal, il y avait une participation du Canton (50%) et de la commune de Vernier (25%). Il voudrait connaître les raisons de ces dépassements, puisqu'il remarque que, sur l'ensemble de l'étude, le montant a doublé.

M. Sansonnens rappelle que la délibération concernant la démolition et la reconstruction du Jardin Robinson avait été refusée car le projet incluait la ludothèque. Une nouvelle étude a donc dû être réalisée pour inclure la radio *Meyrin FM*, puisque les plans pour la ludothèque ne correspondait absolument pas aux besoins de la radio. Cette étude a presque abouti au plan d'exécution. Or, au moment du développement du quartier des Vergers, la position du Jardin Robinson posait problème.

Quant à l'image directrice de la ZODIB, **M. Sansonnens** précise que ce dossier touche un important territoire et même la Fondation des Terrains Industriels (FTI) était impliquée. La Commune de Meyrin avait alors demandé un passage sous voies, qui n'a pas été accepté et ensuite elle avait demandé un passage pour piétons, afin de favoriser la mobilité douce. Or, dès l'instant où les études durent très longtemps, de nouveaux facteurs, tel que le projet de tram TCMC, viennent s'ajouter et modifier le plan initial entraînant des études parallèles.

La parole n'étant plus demandée, M. Ragavan met aux voix **la délibération n° 2009-36**

relative au bouclage de crédits d'investissement du patrimoine administratif

Vu les délibérations prises par le Conseil municipal qui figurent sur le tableau suivant, laissant apparaître une économie de **CHF 869'890.10**:

No crédit	DELIBERATIONS			Total des dépenses	Economie / (dépassement)	Subventions	Solde au Bilan (y compris subventions)
	OBJET	séance du	montant voté				
1	Entretien & Aménagement réseau routier programme 2001	19.06.01	1'380'000.00	1'379'308.35	691.65	0.00	691.65
2	Modération trafic rue Golette	19.11.96	329'920.00	325'556.30	4'363.70	0.00	4'363.70
3	Divers trav. réseau routier, remplacement panneaux d'affichage, équipement abribus,	05.10.99	490'000.00	445'201.80	44'798.20	0.00	44'798.20
4	Installation de production d'énergie électrique photovoltaïque	30.01.01	300'000.00	285'172.55	14'827.45	0.00	14'827.45
5	Rénov. install.chauffage école Champs-Frêchets	12.12.06	281'000.00	280'027.43	972.57	0.00	972.57
6	Améliorations & transf. bât. Forum TRANSFORMATIONS INT. BATIMENT	19.06.01	421'000.00	419'680.75	1'319.25	0.00	1'319.25
7	Démolition Pavillon Riantbosson	06.03.07	36'000.00	30'441.09	5'558.91	0.00	5'558.91
8	Rénovation filtres piscine CSM	20.11.07	120'000.00	116'489.95	3'510.05	0.00	3'510.05
9	Etude ext. install. pratique arts martiaux sous-sol EC Bellavista II	03.04.01	80'000.00	-	-	0.00	-
	Extension des installations sous-sol école Bellavista II	18.06.02	980'000.00	1'059'603.75	396.25	0.00	396.25
10	Etude rénovat. et mise en conformité locaux du club-house et des inst. Techn. du CS de Maisonnex	08.04.03	80'000.00	-	-	0.00	-
	Rénovat. et mise en conformité des locaux du club-house et des inst. techniques du CS de Maisonnex	06.04.04	2'500'000.00	2'576'570.65	3'429.35	0.00	3'429.35
11	Rénovation stade de Champs-Frêchets	18.05.04	1'245'000.00	1'195'981.99	49'018.01	0.00	49'018.01
12	Bouclément aménagement place Skate et Roller	25.01.05	116'000.00	-	-	0.00	-
	Aménagement place Skate et Roller	28.06.00	140'000.00	245'294.35	10'705.65	0.00	10'705.65
13	Equipement de conférence salle Conseil municipal	12.04.05	34'000.00	31'267.81	2'732.19	0.00	2'732.19
14	Création d'un service de documentation pour le CM	10.10.00	90'000.00	74'190.86	15'809.14	0.00	15'809.14
15	Voiture sap.-pompiers 7-11	22.11.05	34'000.00	33'107.10	892.90	0.00	892.90
	Fourgon-moto-scooter-vélos 7-11	22.11.05	65'000.00	63'775.55	1'224.45	0.00	1'224.45
	Tondeuse J.Deere/Benne 7-11	22.11.05	60'000.00	59'600.00	400.00	0.00	400.00
	Tracteur SAE diesel 7-16	22.11.05	42'500.00	38'958.00	3'542.00	0.00	3'542.00
	Balayeuse Bucher/aspir. Mad V / voiture 7-11	22.11.05	373'000.00	372'523.81	476.19	0.00	476.19
	Remorque hydraulique multibenne 7-16	22.11.05	50'000.00	50'000.00	-	0.00	-
	Achat véhicule Suzuki 7-11	22.11.05	23'000.00	22'790.65	209.35	0.00	209.35
	Pelle retrocaveuse cimetières 7-16	22.11.05	52'500.00	52'067.65	432.35	0.00	432.35

16	Remplacement appareils de protection respiratoire feu	01.03.05	50'000.00	49'100.00	900.00	0.00	900.00
17	Remplacement unité mobile premiers secours	16.11.04	70'000.00	69'462.69	537.31	0.00	537.31
18	Financement câblage universel (informatique internet) EC primaires communales	15.05.01	478'000.00	437'050.55	40'949.45	0.00	40'949.45
19	Améliorations & transf. bât. Forum AMELIORATION INSTALLATIONS EXISTANTES	19.06.01	472'000.00	471'958.55	41.45	0.00	41.45
20	Améliorations & transf. bât. Forum RENOUVELLEMENT INSTALLATIONS	19.06.01	1'170'000.00	1'169'971.62	28.38	0.00	28.38
21	Renouvel./ Complément fonds bibliothèque municipale	23.09.03	200'000.00	199'999.06	0.94	0.00	0.94
22	Réfection cuisine Maison Vaudagne	07.03.06	45'000.00	44'783.80	216.20	0.00	216.20
23	Achat matériel Espace Undertown	11.12.07	58'000.00	57'249.80	750.20	0.00	750.20
24	Réalisation buvette itinérante	06.03.07	31'944.00	25'285.00	6'659.00	0.00	6'659.00
25	Aménagement jardin découverte CERN	20-12-05	120'000.00	119'999.75	0.25	0.00	0.25
26	Financement 2ème phase d'introduction de Meyrin Qualité	08.04.03	140'000.00	96'994.70	43'005.30	0.00	43'005.30
27	Refonte site Internet communal	07.03.06	80'000.00	74'028.80	5'971.20	0.00	5'971.20
28	Acquisition parcelles cadastr. nos 11'919/12'839 fe 27 propriété Etat Gve	11.02.03	430'000.00	0.00	-	0.00	0.00
	Indemnité d'expropriation de parcelles nos 11'500 et 12'574 fe 27	11.02.03	870'000.00	0.00	-	0.00	0.00
	Etude projet 1re étape EC Monthoux	14.10.97	265'000.00	0.00	-	0.00	0.00
	Acquisition parcelles EC Monthoux	12.05.98	3'330'000.00	0.00	-	0.00	0.00
	Réalisation 1re étape EC Monthoux	04.04.00	10'120'000.00	14'750'974.19	264'025.81	2'118'000.00	2'382'025.81
29	Etude Potentialité d'immeubles av. Vaudagne	18.11.97	90'000.00	84'845.00	5'155.00	0.00	5'155.00
30	Fondation meyrinoise promotion culturelle, sport. et sociale	13.09.05	10'000.00	10'000.00	-	0.00	-
31	Droit préemption parcelles les Vergers	06.06.07	336'340.00	0.00	336'340.00	0.00	336'340.00
	TOTAL		27'689'204.00	26'819'313.90	869'890.10	2'118'000.00	2'987'890.10

Vu les délibérations prises par le Conseil municipal qui figurent sur le tableau suivant, laissant apparaître un dépassement de **CHF 132'189.49** :

No crédit	DELIBERATIONS			Total des dépenses	Economie / (dépassement)	Subventions	Solde au Bilan (y compris subventions)
	OBJET	séance du	montant voté				
32	Etude de rénov., démolition et reconstruc. inst. Jardin Robinson	13.03.01	80'000.00	163'184.78	(83'184.78)	0.00	(83'184.78)
33	Etude directrice d'aménagement de la ZODIB	16.04.02	65'000.00	105'448.80	(40'448.80)	0.00	(40'448.80)
34	Expertise du tracé du TCMS s/territoire de Meyrin	15.05.07	50'000.00	58'555.91	(8'555.91)	0.00	(8'555.91)
			195'000.00	327'189.49	-132'189.49	0.00	-132'189.49
			TOTAL DEPASSEMENTS		-132'189.49		

Vu l'excédent total des dépassements s'élevant à CHF 132'189.49 et le total des économies réalisées à CHF 869'890.10;

Vu le préavis de la commission d'urbanisme élargie du 1^{er} avril 2009;

Vu la décision de la commission d'urbanisme élargie du 1^{er} avril 2009 de regrouper toutes les lignes à clôturer en une seule délibération;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 15 septembre 2009,

D E C I D E

PAR 28 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'entériner les dépassements constatés de:
 - CHF 83'184.78 pour l'étude de rénovation et reconstruction du Jardin Robinson;
 - CHF 40'448.80 pour le lancement de mandats d'études parallèles pour la réalisation d'un parking souterrain au centre de la cité;
 - CHF 8'555.91 pour l'expertise du tracé du TCMC s/territoire de Meyrin;
2. d'ouvrir les crédits complémentaires nécessaires de **CHF 132'189.49**.
3. d'amortir ces crédits complémentaires, selon les modalités fixées pour les crédits initiaux, au moyen des annuités à inscrire au budget de fonctionnement.

* * *

11. Délibération n° 2009-37 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'242'000.- destiné au réaménagement du parc de l'auberge communale, adjacent au manège de Meyrin, à l'avenue de Vaudagne.

M. Devaud informe que le parc est devenu vétuste et qu'il ne correspond plus aux normes actuelles de sécurité pour les enfants, puisque la surface se trouve être de l'asphalte dur, qui sera remplacé par un matériau mou pour amortir les éventuelles chutes des enfants.

La fontaine, en béton, a dû être démolie, les risques de présence d'oxydants étant trop importants.

De plus, le projet des Vergers, qui démarrera prochainement, entraînera une augmentation du nombre d'enfants; or, il s'agit du seul parc aménagé dans cette zone de Meyrin ouest.

Il précise que les espaces de jeux se diviseront en deux zones correspondant aux classes d'âges: la première destinée aux enfants de 2 à 4 ans et la deuxième pour les enfants de 4 à 10 ans.

Au départ, M. Chatelain avait pensé à l'aménagement d'une pataugeoire, mais les conditions de sécurité demandées par l'Etat sont tellement drastiques, que cette idée a été abandonnée et remplacée par un système de jets visibles, inspiré d'un parc à Annecy, apparemment très apprécié des enfants.

M. Devaud explique que le projet propose d'opérer un préchauffage de l'eau à l'aide de panneaux solaires, et d'installer un équipement de désinfection de l'eau en conformité avec les normes d'hygiène du Canton.

Il précise que le projet d'aménagement prévoit la mise en place de huit candélabres relativement coûteux, de bancs en demi-cercles pour favoriser la surveillance des enfants par les parents, ainsi que d'une plantation arborisée pour les empêcher d'aller sur l'avenue de Vaudagne.

Il propose de renvoyer la délibération soit en commission d'environnement, puisque ce sujet dépend du service de M. Chatelain, soit de la renvoyer en commission environnement et travaux publics conjointe.

M. Ragavan met aux voix la proposition de renvoyer en commission environnement et travaux publics conjointe qui est **APPROUVEE A LA MAJORITE EVIDENTE.**

* * *

12. Délibération n° 2009-38 relative au projet plan de site "Meyrin-Parc" n°29'484-26.

M. Sansonnens propose de renvoyer cet objet en commission d'urbanisme, mobilité et logement. Il précise que la commission cantonale des monuments, de la nature et des sites s'est prononcée en faveur de la mise sous protection du patrimoine de ce site. Les modernisations actuelles doivent être effectuées en respectant l'image de l'ensemble.

M. Ragavan met au vote la proposition d'entrée en matière qui est **ACCEPTEE A LA MAJORITE EVIDENTE.**

M. Ragavan met aux voix la proposition de renvoi en commission d'urbanisme, mobilité et logement, ce qui est **ACCEPTÉ A LA MAJORITE EVIDENTE.**

* * *

13. Délibération n° 2009-39 relative au projet de modification des limites de zones dans le périmètre de la Zone industrielle des Batailles (ZIBAT), plan n° 29'582-540-526.

et

14. Délibération n° 2009-40 relative au projet de plans et de règlement directeurs de la Zone industrielle des Batailles (ZIBAT) n° 29'477-540-526.

M. Sansonnens propose de renvoyer ces deux points en commission d'urbanisme, mobilité et logement. Les éléments, soumis à l'enquête publique, devraient être à disposition très prochainement.

M. Ragavan met au vote le débat d'entrée en matière qui est **ACCEPTÉ A LA MAJORITÉ EVIDENTE**.

Il met ensuite aux voix la proposition de renvoi **en commission d'urbanisme, mobilité et logement**, qui est **ACCEPTÉE A LA MAJORITÉ EVIDENTE**.

* * *

15. Délibération n° 2009-41 relative à l'acquisition de la parcelle n° 14'455 feuille 5 (après division parcellaire) sise sur la commune de Meyrin.

Afin d'avancer sur le dossier du Lac des Vernes, **M. Sansonnens** précise que cette délibération est une formalité demandée par le service de surveillance des communes et le cadastre, raison pour laquelle il propose le vote immédiat.

M. Ragavan met au vote l'entrée en matière de cette délibération qui est **ACCEPTÉE A LA MAJORITÉ EVIDENTE**.

M. Hulliger propose au contraire le renvoi en commission, car ce sujet nécessite une réflexion plus approfondie. Il déplore le manque de clarté des documents annexés en noir et blanc, dont la cartouche d'encre semble être en fin de course.

Par ailleurs, il se montre surpris que l'ordre du jour de cette séance ne soit pas paru dans la Feuille d'Avis Officielle et se demande s'il y a un lien avec cette délibération. En outre, il remarque que cette délibération, bien qu'à l'ordre du jour, manquait dans les pièces jointes sur CMNet. **M. Hulliger** en vient à penser que l'administration cherche peut-être à cacher quelque chose.

Le terrain déclassé est en zone 3, donc d'utilité publique. **M. Hulliger** ne comprend pas très bien que le Canton s'engage à payer le terrain adjacent à 100.-/m² et la Commune le paierait 12.-/m². Toutes ces questions méritent d'être débattues en commission, raison pour laquelle il demande un renvoi en commission d'urbanisme, mobilité et logement & finances conjointe et non le vote immédiat.

M. Sansonnens précise que, contrairement à l'affirmation de M. Hulliger, l'ordre du jour figurait bien sur la Feuille d'Avis Officielle et que l'administration n'a absolument rien à cacher. Il explique que cette zone a été déclassée en zone 3 et la partie basse du plan annexé à la délibération correspond à la parcelle nécessaire pour la réalisation du Lac des Vernes et la partie supérieure correspond à l'emplacement du collège post-obligatoire que l'Etat souhaite construire.

D'entente avec l'Etat, des négociations sur l'ensemble du terrain ont eu lieu. De ce fait l'évaluation d'un terrain pour la construction d'une école est plus élevée que pour un lac. **M. Sansonnens** remémore que, lors du vote en 2004 du crédit de CHF 570'000.- par le Conseil municipal pour l'achat du prix des terrains, le prix mentionné dans la délibération correspondait à 12.-/m². De plus, il rappelle que la Commune a prévu une clause dans l'acte de vente stipulant qu'elle pourrait ajouter une plus-value dans le prix de vente dans le cas où, dans les huit ans courant à partir de la signature de l'acte de vente, il y aurait un changement d'affectation sur cette parcelle. Il ajoute que le registre foncier ainsi que la surveillance des communes ont recommandé à l'administration de présenter cette clause supplémentaire devant le Conseil municipal.

M. Sansonnens souhaite commencer les travaux d'assainissement cet automne. Il précise que ces derniers entrent dans les prix fixés par le crédit voté par le Conseil municipal.

M. Charpier pense que pour aller de l'avant, il est nécessaire de voter favorablement cette délibération.

M. Chambers fait part de la position partagée du groupe démocrate chrétien. Pour sa part, il aimerait faire une remarque à savoir que les parcelles mentionnées sur la délibération n'existent pas au registre foncier, lesquelles seront probablement créées lors de l'acte d'achat notarié.

Il rappelle que lors du préavis en commission, il avait été fait mention d'un point 7 dans le décide relatif à des compensations agricoles et mesures environnementales. Il demande que cette délibération soit renvoyée en commission d'urbanisme, mobilité et logement & finances conjointe.

M. Ragavan propose le vote immédiat. Celui-ci est **ACCEPTÉ A LA MAJORITE EVIDENTE**.

M. Schweizer aimerait faire part d'un amendement consistant en un point supplémentaire dans le décide, à savoir *"en cas de négociation avec le second propriétaire et d'un accord sur le prix de la seconde parcelle qui serait plus élevé, la Commune prend l'engagement de revoir le prix du m² de Madame Excoffier et de l'indemniser pour la différence du prix afin d'être équitable dans ce dossier."*

M. de Prévaille rappelle que le Grand Conseil a décrété l'expropriation et il ne peut y avoir deux poids deux mesures. Il souhaiterait l'inclusion dans les "vu" d'un tableau des reparcellisations.

M. Ragavan prend en compte la proposition, mais le Bureau suggère de le placer dans l'exposé des motifs.

M. Hernot se montre surpris de toutes ces remises en question de la délibération, dans la mesure où elle ajoute à la délibération n° 2004-32a, votée par le Conseil municipal, l'éventuelle plus-value, si l'utilisation du terrain est modifiée dans les

huit ans. Il rappelle que le Lac des Vernes a été plébiscité par une votation populaire. Il déclare que le groupe socialiste votera favorablement cette délibération et se réjouit de voir le premier coup de pioche en automne.

A titre personnel, **M. Chambers** réitère ses précédentes questions concernant les numéros de parcelle qui n'existent pas et les mesures compensatoires environnementales et agricoles. De manière plus générale, il estime que le prix négocié pour ces terrains le dérange fortement, car il y a trop de disproportion entre les prix selon l'utilisation du terrain. Il propose une augmentation du coût d'acquisition, d'autant plus que la Commune a quelques réserves.

M. Hulliger souligne qu'effectivement pour un même périmètre des prix différents sont opérés. Il se demande si le prix de 12.-/m² est établi quelque part. N'ayant pas d'argument en rapport avec la législation, qu'il connaît mal, il se demande si l'expropriation se fera à ce prix-là.

M. Sansonnens répond que ce point est mentionné dans le "vu la décision de la commission foncière agricole en date du 23 juin 1998 relative à la valeur des terrains concernés par la réalisation du Lac des Vernes".

En ce qui concerne la demande de la parcellisation, **M. Sansonnens** ajoute que le document final est en cours puisqu'il fait partie de l'acte de vente notarié. Quant aux compensations agricoles, elles ont déjà été mentionnées et au niveau des Vergers, elles sont en discussion. Il rappelle qu'elles forment un tout et ne sont pas discutées parcelle par parcelle.

Pour répondre à la question du prix, **M. Sansonnens** explique que les vendeurs ont très bien compris qu'il a été défini par la commission foncière agricole et qu'il ne pouvait pas évoluer.

M. Schweizer demande où en est la négociation pour le reste de la parcelle.

M. Sansonnens répond qu'effectivement des négociations sont en cours, mais qu'elles relèvent de la responsabilité du Conseil administratif et il ne s'agit aucunement d'en débattre en séance publique. De plus, les travaux vont débiter par la réalisation des conduites principales.

M. Schweizer demande qu'une commission soit programmée assez rapidement pour faire un point de la situation sur les négociations et l'avancement des travaux. Il précise qu'il garde son amendement.

M. Chambers insiste sur le fait que les mesures compensatoires agricoles et environnementales ne sont pas mentionnées dans la délibération. Par respect pour la loi votée par le Grand Conseil, il aurait été judicieux que le Conseil municipal puisse vérifier que ces compensations ont bien été respectées dans le cadre de cette délibération. En outre, le 7^e "vu" mentionne la décision de la commission foncière agricole du 23 juin 1998; or, la commission fait part de sa décision concernant les terrains agricoles, ce qui n'est pas le cas ici puisqu'il a été déclassé en zone de développement. Par conséquent, le prix du terrain devrait être modifié.

Vu la perplexité de certains conseillers municipaux, **M. Jimenay** pense qu'il aurait peut-être été préférable de renvoyer cet objet en commission. Il demande, si en cas d'expropriation, le prix du terrain serait modifié.

M. Sansonnens répond que dans ce cas de figure une commission foncière serait convoquée pour traiter le prix du terrain. Mais il lui semble peu probable que cette dernière revienne sur sa position.

M. Robert fait part de sa perplexité face à l'attitude de certains comparses. Il suppose que le Conseil administratif fait bien son travail, puisqu'il a réussi à négocier des prix fixés par la commission foncière. Il rappelle que le rôle du Conseil municipal est de défendre les intérêts de la collectivité publique et non des vendeurs et de plus, la clause ajoutée sur la question de la plus-value dans le dispositif de la délibération, abonde dans le sens de l'équité des prix.

M. Haldemann intervient en tant que membre de la commission foncière agricole, même s'il n'était pas encore membre à cette époque, il confirme le fait que la commission ne sera en aucun cas saisie pour la détermination du prix de ce terrain, puisqu'il a été déclassé en zone 3 de développement.

Suite à cette intervention, **M. Schweizer** tient à conserver son amendement, car il s'agit de petits propriétaires et il estime juste que ces derniers puissent tirer une plus-value de leurs biens.

M. Ragavan met au vote l'amendement proposé par l'UDC "*en cas de négociation avec le second propriétaire et d'un accord sur le prix de la seconde parcelle qui serait plus élevé, la Commune prend l'engagement de revoir le prix du m² de Madame Excoffier et de l'indemniser pour la différence du prix afin d'être équitable dans ce dossier.*" Il est **ACCEPTÉ PAR 14 OUI, 13 NON ET 1 ABSTENTION.**

M. Ragavan met alors aux voix la **délibération n° 2009-41**

relative à l'acquisition de la parcelle n° 14'455 feuille 5 (après division parcellaire) sise sur la commune de Meyrin

Vu les résultats de la votation populaire du 13 juin 2004 approuvant l'initiative du Lac des Vernes et rejetant le contreprojet;

Vu l'insuffisance du réseau d'assainissement actuel, constatée à plusieurs endroits de son tracé;

Vu les expertises et études menées ayant fait l'objet des crédits d'étude de CHF 170'000.-, CHF 400'000.-, CHF 740'000.-, CHF 250'000.- et de CHF 200'000.-, acceptés par le Conseil municipal en dates des 26 mars 1991, 29 mars 1994, 9 décembre 1997, 10 octobre 2000 et respectivement 20 mai 2003;

Vu le concept d'assainissement proposé en système séparatif pour remplacer le réseau unitaire existant;

Vu la notice d'impact sur l'environnement;

Vu le projet de construction de la 1ère étape du réseau d'assainissement, comprenant la réalisation du Lac des Vernes;

Vu la décision de la commission foncière agricole en date du 23 juin 1998 relative à la valeur des terrains concernés par la réalisation du Lac des Vernes;

Vu la nécessité d'acquérir les parcelles n° 11'748 (9'414 m²), 11'749 (32'535 m²) et 12'876 (3'523 m²), feuille 5 du cadastre de Meyrin, pour y implanter les ouvrages de prétraitement et de rétention;

Vu la délibération n° 32a/2004, demandant notamment au Conseil d'Etat de décréter l'expropriation des parcelles 11'748 (9'414m²), 11'749 (32'535 m²) et 12'876 (3'523 m²), feuille 5 du cadastre de Meyrin et des éventuelles servitudes ou charges, et ouvrant un crédit de CHF 570'000.- destiné à couvrir les indemnités et frais de l'acquisition précitée, crédit qui correspondait à une valorisation de CHF 12.- au m² des terrains à acquérir;

Vu l'arrêt du Conseil d'Etat du 28 février 2005 approuvant la délibération susmentionnée du 16 novembre 2004;

Attendu qu'entre-temps, l'Etat a décidé d'acquérir une partie des parcelles susvisées qui ne sont pas indispensables à la réalisation du Lac des Vernes;

Attendu qu'un accord a pu être trouvé entre la Commune et la propriétaire de la parcelle 11'748 pour l'acquisition par la Commune de la part qui lui est nécessaire pour la réalisation du Lac des Vernes;

Attendu que, par division parcellaire, la parcelle qu'entend acquérir la Commune portera le n° 14'455 (3'143 m²);

Que le prix négocié est de CHF 37'716.-, correspondant à CHF 12.-/m²;

Qu'il y a lieu de prélever le montant en question sur le crédit de CHF 570'000.- ouvert par le Conseil municipal dans sa délibération n°32a/2004;

Attendu que le projet d'acte de vente prévoit d'autre part un droit à une plus-value sur le prix de vente dans l'hypothèse où la Commune changerait de planification et obtiendrait dans les huit ans suivant la signature de l'acte d'acquisition, l'autorisation en force de construire sur la parcelle un bâtiment destiné à des équipements publics communaux;

Que la plus-value serait de CHF 276'584.-, correspondant à CHF 88.-/m²;

Qu'en cas de changement d'affectation, le crédit d'investissement correspondant devrait être inclus dans la délibération approuvant la construction du bâtiment;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k) de la loi sur l'administration des communes en date du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 15 septembre 2009,

DECIDE

A la majorité qualifiée

PAR 26 OUI ET 2 ABSTENTIONS

1. d'autoriser le Conseil administratif à acquérir la parcelle n° 14'455, feuille 5, sise sur la commune de Meyrin, d'une surface de 3'143 m², de Madame Simone Excoffier pour un montant de CHF 37'716.- soit CHF 12.- le m², moyennant la clause suivante:

Madame Simone Excoffier aura droit à une plus-value sur le prix de vente dans le cas où, dans les huit ans courant à partir de la signature de l'acte de vente, suite à un changement de l'affectation prévue de la parcelle acquise par la Commune, un projet de bâtiment destiné à des équipements publics communaux a obtenu une autorisation de construire en force. Les constructions de faible importance ne sont pas visées.

En cas de réalisation de ces conditions, la plus-value sera automatiquement exigible et sera de CHF 276'584.-, soit CHF 88.- le m². Un crédit d'investissement d'un montant équivalent sera inclus dans la délibération approuvant la construction du bâtiment.

2. d'autoriser le Conseil administratif à prélever le prix de CHF 37'716.-, plus les frais d'actes et autres droits sur le crédit de CHF 570'000.- ouvert dans la délibération n° 32a/2004,

3. de comptabiliser la dépense prévue à l'article 2 dans le compte d'investissement, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Meyrin dans le patrimoine administratif en raison de l'affectation communale de la parcelle,

4. d'autoriser le Conseil administratif à amortir sur 30 ans qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 71.331 "Amortissement des crédits d'investissements de 2011 à 2040",

5. de demander au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève de bien vouloir exonérer la présente opération de tous les frais et droits, y compris les émoluments du Registre foncier vu son caractère d'utilité publique,

6. de charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour la signature des actes notariés nécessaires à cette opération,

7. en cas de négociation avec le second propriétaire et d'un accord sur le prix de la seconde parcelle qui serait plus élevé, la Commune prend l'engagement de revoir le prix du m² de Madame Excoffier et de l'indemniser pour la différence du prix afin d'être équitable dans ce dossier.

16. Délibération n° 2009-26a présentée par Marcel Dumalle au nom des Verts de Meyrin-Cointrin relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 160'000.- afin de financer la mise en route immédiate de huit audits sur les bâtiments communaux présentant de fortes déperditions énergétiques ou devant être assainis. Rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments (Mme Ecuyer, R)

Mme Ecuyer donne lecture de son rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments du mercredi 24 juin 2009, présidée par M. Y. de Préville en présence de MM. R. Sansonnens, O. Morand, O. Balsiger et S. Omarini, rapport relatif aux délibérations n° 2009-26 et 2009-25.

"Si ces deux délibérations ont été discutées ensemble dans le cadre de cette commission, c'est pour des raisons de complémentarité.

En effet, la délibération 2009-25, déposée par les Socialistes, demande un crédit de CHF 100'000.- pour permettre de financer des forces de travail supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre rapide de l'assainissement énergétique des bâtiments communaux, dont la nécessité a été démontrée par les résultats de la thermographie aérienne réalisée en mars dernier. Cette délibération est aussi un élément positif face à la crise actuelle.

La délibération 2009-26 présentée par les Verts demande un crédit de CHF 60'000.- destiné à financer des audits d'experts sur les bâtiments communaux présentant de fortes déperditions énergétiques. Limiter la consommation d'énergie fait partie des objectifs pour lutter contre l'effet de serre et les économies réalisées après les travaux seront importantes.

Au vu des surcharges de travail des services concernés et de la nécessité d'entreprendre rapidement ces travaux, il s'avère indispensable de disposer de montants permettant d'engager provisoirement des forces de travail supplémentaires afin de réaliser le plus vite possible des audits pour les bâtiments publics, dont l'isolation ne répond pas aux critères actuels d'économie d'énergie. On pourra ainsi planifier et exécuter les travaux d'assainissement énergétique. Il s'agit également de pouvoir bénéficier de certaines subventions accordées dans des délais précis.

Un plan directeur de rénovation, très détaillé, concernant les bâtiments et installations du patrimoine nous est présenté par M. Balsiger, chef de projets Energie.

De cette analyse, il ressort que les audits énergétiques seront utiles pour dresser la liste des actions à entreprendre et déterminer les priorités.

Les bâtiments publics à assainir en premier lieu ont plus de vingt ans. Ce sont les écoles du Livron, des Champs-Fréchets, de la Golette et de Vaudagne, le CVH, la mairie, la Maison Communale et la Maison Vaudagne. Ces huit installations absorbent à elles seules le 50% de la consommation totale de chaleur et 29% de l'électricité de l'ensemble des installations et bâtiments communaux.

D'autres bâtiments ne sont pas compris dans ces audits, car certains sont récents et pour d'autres, les rénovations sont déjà menées ou en projet.

A titre d'information, la commune de Meyrin consomme environ 10 millions de KWh par an pour le chauffage et 4,7 millions de KWh pour l'électricité.

Pour les huit audits prioritaires, le coût est estimé à CHF 155'000.-. Ce montant est nettement plus élevé que celui proposé par la délibération n° 2009-26, car il inclut le volet architectural. Il est en effet primordial de ne pas dissocier les aspects énergie et rénovation pour que ces audits soient de véritables outils de travail permettant d'avoir une vision globale de l'ensemble des travaux à réaliser.

Un subventionnement pouvant atteindre 50% est attendu en provenance du Fonds CIME (fonds énergie des collectivités publiques).

Le "Chèque2009 énergie" est plutôt destiné aux privés et on ne sait pas exactement quels montants restent encore à attribuer.

Il apparaît clairement que la délibération n° 2009-25 souhaite mettre à disposition un budget sans programme bien défini, mais elle donne les moyens de soutenir l'emploi. Diverses actions pourraient être mises en place avec le budget proposé:

- *identification des bâtiments privés à forte déperdition énergétique*
- *information aux propriétaires des mesures d'isolation à prendre*
- *chiffrage des coûts, demandes de subvention*
- *estimation des économies réalisables*
- *campagne de promotion*
- *profiter de l'action de la Confédération pour la certification énergétique du bâtiment.*

Il est demandé qu'un récapitulatif des actions réalisables, ainsi qu'une estimation des montants, soient présentés avec la délibération en y intégrant le reliquat du budget de la thermographie (environ CHF 50'000.-).

Amendements proposés pour la délibération n° 2009-25:

1. *"Supprimer la mention « publics » dans le titre", ce qui est **accepté à l'unanimité**,*
2. *Compléter le point 1 du décide par assainissement énergétique des bâtiments privés. Ce qui est **accepté à l'unanimité**,*
3. *Ajuster le montant du crédit demandé selon détails de son utilisation. **Accepté à l'unanimité.***

La délibération 2009-25 amendée est mise au vote et elle est acceptée à l'unanimité.

Le montant de CHF 60'000.- proposé dans la délibération n° 2009-26 ne s'avère pas suffisant, si l'on se réfère à l'étude préalable de l'administration et si l'on souhaite entreprendre rapidement un programme d'assainissement énergétique associé à la rénovation architecturale concernant les huit audits prioritaires. Suite aux discussions et aux informations reçues, il est proposé les amendements suivants pour la délibération n° 2009-26:

1. *Fixer à huit le nombre d'audits énergétiques. **Accepté à l'unanimité**,*
2. *Augmenter la demande de crédit à CHF 160'000.- pour les réaliser. **Accepté à l'unanimité**,*
3. *Modifier la point 3 du décide comme suit: "d'entreprendre les démarches nécessaires en vue d'obtenir des subventions". **Accepté à l'unanimité.***

La délibération 2009-26 amendée est mise au vote. Elle est acceptée à l'unanimité."

M. Ragavan donne la parole au Conseil administratif qui a des informations complémentaires par rapport à ces deux délibérations.

M. Sansonnens fait part de deux amendements supplémentaires au niveau du décide et qui sont de l'ordre purement formel. Il s'agit des points 5 et 6 qui doivent être ajoutés aux délibérations n° 2009-26a et 2009-25a qui deviennent par conséquent 26b et 25b:

3. *d'amortir la dépense en 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique No 78.331 "Amortissement des crédits d'investissements" de 2011 à 2015,*
4. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.*

M. Devaud précise que la surveillance des communes demande que les annuités, sur lesquelles les montants seront amortis, soient notifiées de manière évidente.

M. Ragavan met au vote **le premier amendement proposé pour la délibération n° 2009-26a et pour la délibération n° 2009-25a "d'amortir la dépense en 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique No 78.331 "Amortissement des crédits d'investissements" de 2011 à 2015", qui est **ACCEPTÉ A LA MAJORITÉ ÉVIDENTE.****

M. Ragavan met alors au vote **le deuxième amendement proposé pour la délibération n° 2009-26a et pour la délibération n° 2009-25a** *proposé "de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif", qui est **ACCEPTÉ A LA MAJORITÉ ÉVIDENTE.***

M. Ragavan ouvre le débat concernant la délibération n° 2009-26b.

M. Charpier annonce que son groupe va voter favorablement ce montant de CHF 160'000.-. Il propose toutefois un **amendement** pour le point 1 qui serait complété par *"cet audit inclura l'étude de variantes avec et sans panneaux solaires en toiture"*. Il précise qu'il peut s'agir de panneaux thermiques ou photovoltaïques.

M. Hulliger tient à souligner que si cette délibération est acceptée, il faudra accepter les travaux qui vont s'ensuivre. Il a cependant une question: parmi les huit noms présentés dans l'exposé des motifs, se trouve l'école de la Golette, qui vient d'être désamiantée. Il aimerait savoir si des travaux d'assainissement énergétique y ont été effectués.

M. Sansonnens répond que seuls des travaux de désamiantage ont été effectués dans cette école. Depuis quelques années, une isolation est opérée au niveau de la toiture qui correspond à une norme Minergie, mais l'ensemble de l'enveloppe n'a pas été traité.

M. Hulliger annonce que l'Alliance des Indépendants est favorable à l'amendement déposé par M. Charpier, car les panneaux solaires favoriseront une économie supplémentaire.

M. Dumalle remercie M. Charpier pour son amendement, mais il pensait que cette solution serait envisagée par le SUTPE une fois les audits terminés. Il fait part de la satisfaction des Verts de pouvoir enfin présenter cette délibération. Il ne revient pas sur le fait que le renvoi en commission leur a fait perdre l'avantage de pouvoir bénéficier de la subvention de "Chèque2009 énergie". En revanche, il constate que l'administration, pleine de ressources, leur a présenté une autre possibilité répondant pleinement à leurs attentes, à savoir action spéciale CECB de l'Office de l'Energie, qui propose également des subventions non négligeables. Raison pour laquelle la délibération s'est amplifiée en terme d'audits et de crédits. Il espère que les travaux seront entrepris dans des délais raisonnables. Il annonce que les Verts soutiennent sans réserve cette délibération et encourage les autres partis à en faire autant.

M. Hamann annonce la position du groupe démocrate chrétien:

"Le groupe DC soutient cette délibération. Elle résulte d'une analyse thermographique démontrant la déperdition de chaleur des bâtiments communaux. Il ne faudra pas perdre de vue que le plan des investissements regorge de projets et que l'administration ne pourra pas entamer des travaux lourds sur les huit bâtiments en même temps. C'est pourquoi, nous attendons des études une priorisation des actions dans le temps, de proposer des solutions simples, rapides, là où cela est possible, afin d'économiser de l'énergie, de quantifier les économies à réaliser avec les différentes actions, ainsi que de donner les différentes variantes possibles avec les gains réalisables et les coûts pour chaque variante. Il est clair que nous ne pourrions pas entreprendre de grosses transformations dans des immeubles, lorsque ceux-ci sont en exploitation. Mais cette étude aura pour conséquence de préparer leur réhabilitation, qui sera échelonnée dans le temps. Par exemple, pour la mairie actuelle, pas avant la construction de la nouvelle, pour les écoles, ce sera un peu plus compliqué. Donc des travaux simples, mais garantissant une économie importante d'énergie, afin de pouvoir les réaliser rapidement."

M. Robert annonce que les Socialistes soutiendront cette délibération, qui est combinée avec la suivante. L'une portant plutôt sur les bâtiments communaux et l'autre mettant la priorité sur les bâtiments privés. Il déclare également soutenir l'amendement proposé par M. Charpier concernant les panneaux solaires.

M. Haldemann acceptera également cette délibération, dont les études indiqueront les bâtiments devant être assainis en priorité. En ce qui concerne l'amendement, il avait fait part de sa position lors de la commission environnement. Il souligne qu'en théorie, la pose de panneaux solaires traite de la captation d'énergie, tandis que la délibération parle de déperdition d'énergie, ce qui, à son sens, n'est pas tout à fait le même thème. Il propose de convoquer une commission à propos de la production d'énergie renouvelable et de ne pas l'intégrer dans le cadre de cette délibération. Il rappelle que Meyrin va être raccordé au CAD (chauffage à distance), et que la chaleur résiduelle des Cheneviers servira à chauffer l'eau des habitations.

En ce qui concerne les panneaux solaires photovoltaïques, **M. Haldemann** souligne qu'ils dégagent une énergie grise non négligeable, puisqu'il faut plus de cinq ans de fonctionnement pour arriver à couvrir leur coût en énergie avant d'être rentables. Sur vingt ans, le coût de cette technologie se monte à 75ct/kWh. Il se demande s'il ne serait pas plus judicieux d'établir un contrat avec les SIG pour acheter de l'éolien du Jura à environ 27 ct/kWh.

M. Chambers voudrait connaître la date de lancement de cet audit, puisque le Grand Conseil va voter une loi relative aux normes plus drastiques en matière de déperdition d'énergie des bâtiments. Il demande au Conseil administratif d'être attentif au vote prochain de cette loi et de ses implications.

M. Sansonnens répond que les études débuteront dès que le Conseil municipal aura voté ce crédit. Il faudra compter encore trente jours de délai référendaire.

M. Chambers demande si le Conseil administratif s'engagera à suivre la loi du Grand Conseil.

M. Sansonnens fait part de la volonté du Conseil administratif de tenir compte de la loi votée par le Grand Conseil.

M. Schweizer annonce que le groupe UDC votera cette délibération avec l'amendement proposé par M. Charpier.

M. de Préville tient à souligner que le montant de CHF 160'000.- comprendra probablement un état de la situation de ces huit bâtiments et ne pourra comprendre une étude précise par projet, ou alors cela signifierait que d'autres études leur auront été surfacturées.

Il rejoint M. Haldemann dans son idée de réflexion d'ensemble sur la question de l'énergie sur le plan communal.

M. Charpier précise que son amendement fait référence à l'étude de variantes avec et sans panneaux solaires, comme tous les mandataires ont l'habitude de le faire. Il trouve dommage de ne pas profiter de l'occasion d'une rénovation pour habiller les toits des bâtiments de panneaux solaires. De plus, il se montre étonné des chiffres mentionnés par M. Haldemann.

Mme Ecuyer souligne que ces délibérations font référence à des audits et non des projets. A partir de là, il sera question de prendre des décisions quant à la mise en place ou non de panneaux solaires ou d'autres solutions d'énergies renouvelables.

M. Charpier estime qu'étudier la mise en place de ces panneaux ou non fait partie des audits et non pas uniquement des projets.

M. Ragavan met au vote **l'amendement du groupe A gauche toute** demandant au point 1 du décide: " d'ouvrir un crédit de CHF 160'000.- destiné à financer un audit d'experts sur huit bâtiments présentant de fortes déperditions énergétiques ou devant être assainis; cet audit inclura l'étude de variantes avec et sans panneaux solaires en toiture." Il est **ACCEPTÉ PAR 20 OUI, 4 NON ET 4 ABSTENTIONS.**

M: Ragavan met aux voix **la délibération n° 2009-26b**

présentée par Marcel Dumalle au nom des Verts de Meyrin-Cointrin relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 160'000.- afin de financer la mise en route immédiate de huit audits sur les bâtiments communaux présentant de fortes déperditions énergétiques ou devant être assainis

Vu l'encouragement à la rénovation de bâtiments publics ou privés lancée par la Confédération dans le cadre de "chèque2009énergie" offrant 60% de subvention sur tous les audits effectués jusqu'au 31 décembre 2009;

Vu l'aide fédérale d'environ 10 millions liée à la rénovation énergétique des immeubles privés ou publics valable pour le canton de Genève pour l'année 2009;

Vu l'urgence de profiter de cette aide arrivée tardivement et limitée dans le temps;

Vu la thermographie commanditée et effectuée sur la commune à la fin de l'hiver;

Vu l'acceptation par le Conseil municipal en date du 9 septembre 2008 de la résolution 10/2005 présentée par les Verts de Meyrin-Cointrin concernant les hauts standards énergétiques liés aux bâtiments communaux ainsi que l'application du standard Minergie P pour les immeubles de la FNM;

Vu la résolution 2009-11 de A gauche toute du 3 mars 2009 demandant la mise en place de panneaux solaires sur les bâtiments publics de la Commune;

Vu la résolution 2008-25 acceptée par le Conseil municipal du 3 mars 2009 concernant le raccordement des bâtiments communaux au réseau de chauffage à distance (CAD);

Vu la résolution présentée et acceptée en date du 7 avril 2009 par les socialistes demandant l'assainissement des bâtiments publics et privés situés sur le territoire de Meyrin suite à la thermographie;

Vu le label Meyrin "Cité de l'énergie" dont nous tenons tous à renforcer la position;

Vu la probable reconduction de l'opération "chèque-éco-énergie" par la Confédération en 2010 et les années suivantes selon le succès et les demandes exprimées;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 15 septembre 2009,

D E C I D E

PAR 28 OUI SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 160'000.-** destiné à financer un audit d'expert sur 8 bâtiments présentant de fortes déperditions énergétiques ou devant être assaini; cet audit inclura l'étude de variantes avec et sans panneaux solaires en toiture.
2. d'entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention de subventions afin de financer partiellement ces audits,

3. de prévoir les travaux d'assainissement énergétique et de rénovation des bâtiments retenus dans le plan d'investissement de 2010/2011,
4. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
5. d'amortir la dépense nette en 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 78.331 "Amortissement des crédits d'investissements" de 2011 à 2015,
6. de comptabiliser cette dépense nette dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

* * *

17. Délibération n° 2009-25a présentée par Jacques Robert, au nom des socialistes de Meyrin Cointrin, relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 100'000.- destiné au financement des forces de travail d'appoint nécessaires pour favoriser la réalisation des travaux d'assainissement énergétique des bâtiments privés situés sur le territoire de la commune de Meyrin. Rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments (Mme Ecuyer, R).

A travers cette délibération, **M. Robert** aimerait inciter les privés à la nécessité d'effectuer des travaux d'assainissement énergétique. Il déclare que cette délibération fait suite à une résolution qui a été acceptée par le Conseil municipal dans sa séance du 7 avril 2009. Il rappelle que la plupart des bâtiments à Meyrin ont été construits à une époque où l'isolation n'était pas une des préoccupations majeures.

Mme Bocard donne lecture de la position du groupe démocrate chrétien:

"Le groupe DC a toujours été favorable et sensibilisé à la diminution de consommation d'énergie et de rejet CO₂ dans sa commune et à cet effet a toujours œuvré dans ce sens et soutenu des projets en matière d'énergie.

Suite au plan d'action thermographie aérienne des bâtiments sis sur la commune de Meyrin, aux divers travaux déjà entrepris et prévus de rénovation de nos bâtiments communaux et à la délibération n° 2009-26b présentée ce soir par M. Dumalle, notre groupe ne soutiendra pas la délibération n° 2009-25b par M. Jacques Robert au nom des socialistes, qui concerne des bâtiments privés. Effectivement, notre plan d'investissement communal étant déjà très ambitieux, nous privilégierions plutôt l'établissement d'un rapport détaillé et chiffré pour des travaux d'assainissement énergétique des bâtiments communaux qui feront l'objet d'un audit selon la délibération n° 2009-26b de M. Dumalle et d'autres bâtiments communaux nécessitant des travaux dans ce sens.

En ce qui concerne les bâtiments privés, une action devra être menée par le SUTPE pour informer et sensibiliser les propriétaires. Le DC ne soutiendra donc pas cette délibération n° 2009-25b."

M. Charpier présente un **amendement** demandant d'ajouter dans le titre de la délibération "*Délibération n° 2009-25b présentée par Jacques Robert, au nom des socialistes de Meyrin Cointrin, relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 100'000.- destiné au financement des forces de travail d'appoint nécessaires, à la mise en*

œuvre des démarches décidées le 7 avril 2009 par le Conseil municipal dans la résolution n° 2009-14, pour favoriser la réalisation des travaux d'assainissement énergétique des bâtiments situés sur le territoire de la commune de Meyrin."

M. Charpier fait part également d'un **deuxième amendement** dans le décide, à la fin du point 1: "*les bâtiments situés sur le territoire de la commune de Meyrin.*"

M. Hulliger pense qu'il est effectivement important d'agir en faveur des bâtiments privés et que la thermographie opérée en mars dernier ne serve pas uniquement à la collectivité publique, mais aussi aux privés. Il lui semble que cette incitation est aussi le rôle du Conseil municipal et il ne croit pas qu'une simple information soit suffisante. Il n'est pas favorable à l'amendement présenté par M. Charpier, car il estime que la délibération précédente remplit déjà ce rôle. Il annonce que l'Alliance des Indépendants acceptera ce projet de délibération.

M. Chambers voudrait revenir sur la demande du Conseil administratif d'engagement d'une personne, dont la mission était de s'occuper de la rénovation des bâtiments communaux. Il se demande donc si cette délibération n° 2009-25b est bien à propos, étant donné qu'une personne a été engagée à cet effet. Raison pour laquelle la dénomination anticrise de cette délibération le dérange, car il n'est pas certain qu'il y ait besoin d'apporter du travail aux entreprises du bâtiment. Il rappelle que le seul secteur, pour le moment, qui ne souffre pas de la crise économique, est le secteur du bâtiment.

M. Haldemann trouve que cette délibération est une très bonne initiative et particulièrement par le fait qu'elle soit orientée vers les bâtiments privés. Il rappelle que le parc immobilier privé sur la commune de Meyrin est conséquent et CHF 100'000.- dans le but d'inciter et obtenir des économies d'énergie et la réduction des gaz à effet de serre, n'est pas de l'argent jeté par les fenêtres. Il annonce son soutien absolu à cette délibération.

M. Robert rappelle qu'il ne s'agit pas d'utiliser des fonds communaux, ces CHF 100'000.- sont uniquement destinés à l'incitation à effectuer des travaux d'assainissement par les privés. Par ailleurs, il répond à la remarque de M. Chambers en lui précisant que les subventions existent et sont mises à disposition soit par la Confédération, soit par le Canton. Par conséquent, il serait dommage de ne pas en faire bénéficier la Commune.

M. Dumalle tient à exprimer sa satisfaction face aux prises de décisions du Conseil municipal visant l'assainissement des bâtiments en général et la sauvegarde de l'environnement. Il se montre, par conséquent, un peu surpris par la décision du parti démocrate chrétien, qui s'est toujours montré très concerné par cet aspect des choses, et va voter contre la proposition d'inciter les privés à effectuer les travaux nécessaires, alors que l'on sait bien qu'il est très difficile de faire bouger les propriétaires. Il invite le groupe DC à remettre en question leur préavis défavorable.

M. Schweizer estime qu'il y a déjà une conscientisation des propriétaires concernant les travaux d'assainissement énergétique. Il pense que M. Balsiger, qui a été engagé à ce propos, pourrait envoyer un courrier aux propriétaires concernés par ces assainissements. Il rappelle que tous les propriétaires ne sont pas multimillionnaires et qu'ils essaient de rentabiliser leurs immeubles selon leurs possibilités. Il se montre à nouveau opposé à obliger les propriétaires à effectuer les travaux, puisque ces derniers risquent à nouveau de répercuter les coûts sur

les locataires. Il annonce que le groupe UDC s'abstiendra de voter cette délibération.

M. Hernot rappelle que, suite à la thermographie, il était apparu que l'administration n'avait pas les forces nécessaires pour inciter les privés à effectuer ces travaux. Raison pour laquelle, le groupe socialiste avait d'abord proposé une résolution et ensuite la délibération n° 2009-25b pour que cette thermographie ne soit pas simplement une exposition de photos et pour inciter les gens à améliorer la qualité des bâtiments.

N'ayant pas eu de réponse, **M. Chambers** rappelle sa question concernant les priorités de la personne engagée par l'administration. Par ailleurs, il fait remarquer à M. Hernot que le projet de thermographie n'a pas été déposé par le groupe socialiste, mais M. Charpier en avait fait mention lors d'une commission d'urbanisme.

M. Hernot répond à M. Chambers qu'il n'avait jamais dit que le groupe socialiste avait déposé le projet de thermographie, mais simplement qu'il l'avait voté.

M. Sansonnens répond à M. Chambers que deux personnes ont été engagées pour répondre aux besoins d'assainissement énergétique. Il souligne l'importance du nombre de bâtiments concernés par ces travaux. De même, il informe de la somme dépensée par la Fondation Camille Martin pour les 153 appartements des bâtiments de la rue de la Golette pour lesquels elle a dépensé 18 millions sans que ceux-ci puissent obtenir de label Minergie.

Par conséquent, cette délibération vise à assurer un suivi de la thermographie. Vu le succès de l'action fédérale et cantonale concernant le "chèque 2009 énergie", l'objectif de cette délibération est d'inciter les propriétaires d'opérer les modifications nécessaires. Il retient la remarque de M. Schweizer sur le coût de ces rénovations qui peuvent avoir une incidence sur le coût des loyers: il précise que des mesures ont été prises pour limiter la hausse qui relève de la LDTR (Loi sur les démolitions, les transformations et les rénovations), ce qui montre que cette problématique n'est pas des plus faciles.

Il relève également la demande des locataires intéressés par la thermographie dans l'objectif d'intervenir auprès de leur régie.

M. Charpier rappelle que l'amendement portait uniquement sur la clarification du contexte, à savoir le vote accepté par le municipal le 7 avril 2009, en vue de concrétiser ces travaux. Par conséquent, il renonce à son amendement.

M. Ragavan met au vote de la **délibération n° 2009-25b**

présentée par Jacques Robert, au nom des socialistes de Meyrin Cointrin, relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 100'000.- destiné au financement des forces de travail d'appoint nécessaires pour favoriser la réalisation des travaux d'assainissement énergétique des bâtiments privés situés sur le territoire de la commune de Meyrin.

Vu le label "Cité de l'énergie[®]" fièrement arboré par la commune de Meyrin;

Vu le rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement du 7 mai 2008;

Vu le vote du Conseil municipal de la résolution n°2008-15a relative à la réalisation d'une thermographie lors de sa séance du 7 octobre 2008;

Vu le vote du Conseil municipal du 20 janvier 2009, qui a accepté le crédit permettant la réalisation de la thermographie;

Vu les résultats de cette thermographie, réalisée en mars 2009;

Vu la décision du Conseil municipal du 7 avril 2009 de charger le Conseil administratif d'entreprendre immédiatement toutes les démarches utiles à l'assainissement énergétique des bâtiments sis sur le territoire de la Commune;

Vu les montants importants mis à disposition par la Confédération et le Canton, dans le cadre des mesures contre la crise, visant à la rénovation, l'entretien et l'assainissement énergétique des bâtiments privés et publics;

Vu le rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 15 septembre 2009,

DECIDE

PAR 18 OUI, 6 NON ET 4 ABSTENTIONS

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 100'000.-** destiné au financement des forces de travail d'appoint nécessaires à la mise en œuvre des démarches décidées le 7 avril par le Conseil municipal en adoptant la résolution relative à la réalisation des travaux d'assainissement énergétique des bâtiments privés,
2. d'autoriser le Conseil administratif à prélever cette somme sur les disponibilités communales,
3. d'amortir la dépense en 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique No 78.331 "Amortissement des crédits d'investissements" de 2011 à 2015,
4. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

* * *

18. Résolution n° 2009-17 relative à l'approbation du projet de plan localisé de quartier n°29'674 situé au lieu-dit les Vergers et à sa transmission au Conseil d'Etat pour mise à l'enquête publique.

M. Sansonnens propose de renvoyer cette résolution à la commission d'urbanisme, mobilité et logement.

M. Ragavan met au vote la proposition de renvoyer en commission cette résolution, qui est **ACCEPTEE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

* * *

19. Résolution n° 2009-10a présentée par Andrea Riman, au nom de A gauche toute (AGT), proposant de réduire à 30 km/h la vitesse des véhicules sur l'ensemble du réseau des artères communales. Rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement (M. Hulliger, AIM). Rapport de minorité (Mme Riman, AGT)

et

20. Résolution n° 2009-16 présentée par Mmes R. Ecuyer, J. Revillet et MM. M. Chambers, F. Haldemann, J.-P. Hulliger, P. Iswala, Y. de Préville, S. Ragavan et proposant de réduire la vitesse des véhicules sur certaines artères communales. Rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement (M. Hulliger, AIM).

M. Hulliger donne lecture de son rapport:

"Le mercredi 22 avril 2009, la commission d'urbanisme, mobilité et logement est convoquée afin de traiter les deux projets de résolution proposés par Mme Riman et M. Charprier concernant la mise à 30km/h sur l'ensemble des artères de la Cité.

Pour traiter ce sujet, nous pouvons compter sur MM. Sansonnens, Morand, Maag et Donzé. L'administration a convié M. Savary, ingénieur du bureau Trafitec qui nous donnera son avis concernant la mise en zone 30 des artères communales.

Parole est donnée à M. Charprier, co-auteur des résolutions, qui rappelle que la modération de vitesse à Meyrin est discutée depuis longtemps, puisqu'elle apparaît dans le projet de plan directeur communal et dans les études 1991 et 2003 sur les circulations. Même le plan directeur cantonal précise qu'il est important d'améliorer les conditions de vie des localités en développant la modération du trafic. A Meyrin, avec l'arrivée du tram, de nombreuses rues perdront leur caractère prioritaire. Pourquoi ne pas profiter de cette mutation pour transformer ces rues en zones à vitesse réduite ? Quant à l'avenue de Mategnin, elle est en train de devenir une autoroute avec 16'000 véhicules par jour pour atteindre les 21'000 en 2011. Et ce n'est pas prêt de s'arrêter, puisque la Commune ne semble pas favorable à lancer une étude concernant la route de contournement "est". De plus, M. Charprier insiste sur le fait qu'aux heures de pointes, il est quasi impossible pour les habitants des immeubles riverains de sortir sur l'avenue de Mategnin.

Parole est donnée à notre invité qui va s'exprimer en son nom, pas en tant que représentant du bureau Trafitec. M. Savary nous fait une présentation des différentes zones limitant la vitesse.

Pour la zone 30, il s'agit d'une loi sur la circulation routière qui impose quelques aménagements tels que la priorité à droite généralisée, en absence de marquage, éléments modérateurs obligatoires.

Pour la zone 20, la priorité à droite subsiste, les piétons sont prioritaires et les trottoirs sont supprimés. On ne parle plus de route, mais de place.

En ce qui concerne Meyrin, il faut distinguer les axes primaires, dits forts, que sont la route de Meyrin, la route du Nant-d'Avril, ainsi que l'avenue de Mategnin. Selon M. Savary, la Commune ne peut pas agir sur ces axes. De plus, il faudrait tenir compte du parcours utilisé par les transports publics qui, à lui seul, fait office de modérateur de trafic et, plus ennuyeux, ce parcours serait fortement perturbé par des mesures de modération. Selon M. Savary, les seuls périmètres qui pourraient faire l'objet d'une limitation sont Feuillasse, Prulay, Boudines et Besson. La Citadelle bénéficie déjà d'une modération, Champs-Fréchets aussi avec la rue des Lattes made in Gmür. Idem pour Mategnin. Quant au futur quartier des Vergers, il faudrait le protéger en laissant Louis-Rendu à 50 km/h.

M. Donzé intervient pour parler des contrôles préventifs de vitesse qui démontrent que les limitations sont en général bien respectées. M. Savary reprend la main pour signifier qu'il ne faudrait surtout pas toucher à la route de Meyrin, à l'avenue Louis-Rendu, ainsi qu'à la rue des Vernes, qui doivent impérativement rester à 50 km/h.

Plusieurs commissaires estiment que les résolutions d'AGT arrivent trop tôt. Meyrin est en chantier. Les circulations changent tous les jours. Il est difficile de savoir comment on circulera dans Meyrin après la mise en service du tram. D'autres ne veulent pas entendre parler de limitation de vitesse sur les axes primaires, considérant que ces axes sont faits pour délester le reste de la Cité. Un commissaire, demande si des essais de modération peuvent être effectués avec du mobilier provisoire. M. Savary répond que des essais de modération portant sur plusieurs mois sont effectivement possibles. Plusieurs commissaires estiment qu'il est trop tôt pour figer la cité à 30km/h. Le plan directeur communal prévoit des limitations, donc autant attendre sa finalisation. M. Charpier n'est pas d'accord. Il pense qu'il est nécessaire d'anticiper. L'assemblée propose d'agender une nouvelle commission afin d'amender la présente résolution pour la rendre moins restrictive.

Mercredi 6 mai 2009:

Les commissaires découvrent une résolution n° 2009-10 amendée par les résolutionnaires. Il ne s'agit plus de limiter toutes les artères communales, mais uniquement les rues intérieures de la Cité, à savoir, Livron, Feuillasse, Gilbert, Prulay, Boudines, François-Besson, Vaudagne, Vernes, Golette, Lattes et Bugnons.

Un commissaire s'inquiète des coûts engendrés par une telle limitation. Il propose de rajouter un décide demandant au Conseil administratif de chiffrer les travaux. M. Morand répond que les coûts représentent un aspect important, soit on fait du "léger" style bacs à fleurs, soit on fait du "lourd" et alors là, la facture devient plus salée. Pour exemple, une proposition de modération de la rue des Boudines avait été chiffrée à CHF 820'000.-. Il préférerait définir des catégories et des stratégies par secteur.

Un autre commissaire ricane face à l'argument de l'AGT affirmant qu'une telle limitation ferait diminuer le bruit et les émanations de CO₂. Selon lui, passer de 50 à 30 km/h ne changera rien du tout.

Un commissaire revient à la charge concernant des mesures provisoires et propose un amendement en ce sens.

Un autre commissaire estime qu'il faut arrêter de brimer les automobilistes qui commencent à en avoir marre de cette politique antibagnoles.

Plusieurs commissaires sont d'avis qu'une étude doit être lancée avant de prendre une décision de limitation, mais seulement après la fin des travaux.

La discussion tourne en rond. D'un côté, il y a les partisans d'une limitation, de l'autre, ceux qui préfèrent attendre que Meyrin ait retrouvé un réseau routier libre de toute entrave avant d'entreprendre quoi que ce soit.

M. Sansonnens conclut en remarquant que tout le monde est d'accord pour modérer le trafic à Meyrin. Des études sont actuellement en cours concernant le stationnement ou la circulation dans le futur quartier des Vergers. Il n'est pas favorable pour lancer de nouvelles études qui nous obligeraient à passer par les AIMP.

Avant de passer aux amendements, le Président pose les deux questions suivantes:

Qui accepte de limiter l'étude exclusivement à la Cité ? Un seul petit oui.

Qui accepte d'étendre l'étude à l'ensemble du territoire communal ? Oui à la majorité.

Les commissaires se prononcent sur les propositions du décide. Décide 1 : supprimer le 30km/h et remplacer l'ensemble par certaines routes communales. Le décide 2 "de procéder avec l'Etat à des comptages et des relevés de vitesse visant à cartographier les nouvelles habitudes de circulation, dès la mise en service du tram. Ils décident d'ajouter un décide 3 " de procéder aux études nécessaires visant à mettre en place des mesures de modération." Ces amendements sont acceptés par 8 oui et 2 abstentions.

Il est proposé d'inclure le nom des commissaires dans le titre de la résolution. Cette proposition est acceptée par 7 oui et 3 abstentions. Quant à la résolution n° 2009-10a elle est préavisée favorablement par 9 oui et 1 abstention.

Mais le mercredi 2 septembre 2009, M. Charpier demande à l'administration que la résolution originelle n° 2009-10 soit sanctionnée par un vote. La résolution n° 2009-10a, telle que discutée en mai dernier, dénature le souhait d'A gauche toute de voir la commune de Meyrin limitée à 30 km/h. Il préfère que la résolution n° 2009-10a devienne une nouvelle résolution présentée par la commission d'urbanisme et porte un nouveau numéro. Ce souhait a été exaucé par l'administration qui s'est donc fendue d'une nouvelle résolution. Ce sera au Conseil municipal du 15 septembre de faire le bon choix.

M. Tremblet demande aux commissaires de se prononcer concernant les deux résolutions. La résolution n° 2009-10 de Mme Riman est refusée par 2 oui, 5 non et 1 abstention. La nouvelle résolution n° 2009-16 est acceptée par 3 oui, 2 non et 3 abstentions. MM. Charpier et Schweizer demandent que leurs noms soient retirés du titre de la résolution. Il en sera de même pour le nom de M. Gremaud,

absent. M. Charprier annonce qu'A gauche toute présentera un rapport de minorité concernant cette résolution."

Mme Riman lit le rapport de minorité:

"Commençons par quelques rappels:

1. *En mai 1995, le Conseil municipal a adopté un document intitulé « Etude générale de circulation de Meyrin»; ce document, dont le périmètre d'étude s'étendait du Village à la Cité, prévoyait notamment une modération du trafic sur un certain nombre d'artères, la suppression du trafic de transit à travers la Cité en créant une nouvelle artère dite de contournement "est" et l'accès au parking P1 par l'avenue de Feuillasse.*
2. *Une mise à jour de ce document a été effectuée en août 2003, pour tenir compte des importants projets en préparation et devant voir le jour à l'horizon 2008-2010, soit le TCMC, la traversée du Village en tranchée couverte, le parking P1 et le Rectangle d'Or, notamment.
Ce nouveau document a fait l'objet d'une analyse et d'un accueil favorable par la Commission d'urbanisme au début de l'année 2004. Il proposait, entre autres mesures à prendre, une modération de la vitesse de circulation sur les artères suivantes: avenue de Feuillasse, rues Gilbert, De-Livron, des Boudines, de la Prulay et des Vernes.*
3. *Le plan directeur cantonal, au chapitre «Concept de l'Aménagement» précise, comme mesures à prendre, je cite : "Améliorer les conditions de vie dans les localités en développant la politique de modération du trafic et d'aménagement des espaces publics. Mettre en place des zones piétonnes et des rues résidentielles".*
4. *Le projet de plan directeur communal, à l'étude depuis 2 ans à la commission d'urbanisme, mobilité et logement, se trouve dans sa phase finale d'examen et sera soumis à l'approbation de notre Conseil cette année encore. Il comporte plusieurs chapitres où il est fait mention de modération de trafic. Au chapitre des «Déplacements», il est affirmé, je cite: "La réduction des vitesses de circulation (zones 30 ou zones de rencontre) permet de satisfaire aux besoins de chacun, parfois sans recourir à l'élargissement de la chaussée, ni à un découpage de l'espace".
Au chapitre des «Transports individuels motorisés», il est précisé: "Diminuer les impacts du trafic individuel motorisé (TIM) en faveur des piétons, des transports publics (TC) et des deux-roues. Ceci passe notamment par des mesures de déclassement de voiries et de modération du trafic sur le réseau de desserte (zones 30 ou zones de rencontre). La réduction des vitesses de circulation à 30 km/h est également une manière de se conformer aux nouvelles réalités urbaines".*
5. *Enfin, au chapitre des mobilités douces, la commission a adopté, notamment, le texte suivant: "Un aménagement équitable du domaine public, compris comme espace de cohabitation de toutes les pratiques urbaines, est ainsi primordial pour favoriser les mobilités douces".*

Forts de tout ce qui est rappelé ci-dessus, nous pensons qu'il est impératif aujourd'hui que notre Conseil se détermine, fasse enfin preuve de suite dans ses idées, mette en œuvre ce qui est proposé dans les études effectuées (à grands frais !) et engage dès maintenant les concepts retenus, du moins pour

l'heure par la commission d'urbanisme, dans le projet de plan directeur communal.

Plusieurs propositions issues des études ont déjà été concrétisées: ainsi, l'accès au parking P1 et au centre commercial de Meyrin par l'avenue de Feuillasse, la coupure entre les rues des Boudines et De-Livron, le by-pass du rond-point Lect-Feuillasse, la mise en cul-de-sac des rues Gilbert et Golette. Il s'agit maintenant de poursuivre en mettant en place la modération du trafic à 30 km/h (ou en adoptant des zones de rencontre). Un certain nombre de quartiers de notre commune bénéficient déjà de telles mesures. Exemples: Cointrin, Citadelle, Mategnin, certaines rues du Village. Il est déjà décidé que le futur quartier (écoquartier) des Vergers bénéficiera lui aussi de cette mesure de limitation de la vitesse. Alors pourquoi pas la Cité et le Village ?

En commission, après la première séance du 22 avril 2009, au cours de laquelle le bureau Trafitec, auteur de l'étude générale de la circulation et de sa mise à jour, a été auditionné et a confirmé ses conclusions, il a été demandé à A Gauche Toute, initiateur de la résolution, de présenter des propositions d'amendement limitant à un certain nombre de rues de la Cité la réduction de vitesse des véhicules, ce que nous avons fait lors de la deuxième séance de commission, le 6 mai 2009.

Les artères proposées étaient les suivantes: rue De-Livron, avenue de Feuillasse, Gilbert, Prulay, Boudines, François-Besson, promenade de Vaudagne, avenue de Vaudagne, rue des Vernes (branche ouest), Golette, Bugnons et rue des Lattes.

Au cours de la discussion qui a suivi la présentation par le commissaire AGT de ses amendements, certains commissaires ont émis l'idée de la nécessité d'entreprendre une nouvelle étude globale des circulations sur la Commune ! D'autres ont estimé la résolution prématurée, préférant attendre la fin des travaux du tram pour connaître les nouvelles habitudes des automobilistes. D'autres encore souhaitent au préalable connaître le coût des mesures à mettre en place pour modérer la vitesse. Enfin, un commissaire met en doute l'argument de l'exposé des motifs affirmant qu'une réduction de la vitesse engendre, ipso facto, une diminution des nuisances sonores et un abaissement des émanations de CO₂.

Enfin, le texte de la résolution est totalement modifié par trois amendements proposés par le président et acceptés par la grande majorité de la commission, de même, d'ailleurs que le titre de la résolution. C'est cette nouvelle mouture qui vous est présentée ce soir, au nom des membres de la commission qui l'ont approuvée: la résolution n° 2009-16.

Nous ne pouvons nous rallier à cette contre-proposition de la commission, et ce pour les raisons suivantes:

- 1. Il nous paraît aberrant de vouloir entreprendre encore une énième étude de circulation, alors que l'ensemble de celles déjà réalisées montre à l'évidence l'intérêt pour chacun (qu'il soit automobiliste, cycliste, piéton ou riverain des rues) qu'une modération du trafic soit mise en place.*
- 2. Il nous paraît non-moins aberrant, car contraire au bon sens, de vouloir « cartographier » les habitudes de circulation des automobilistes après les travaux du TCMC.*

Il faut au contraire que le Conseil municipal anticipe, en décidant dés maintenant la hiérarchisation des artères, telle que proposée par les études de Trafitec que par le projet de plan directeur communal, et de procéder à la limitation de vitesse préconisée. Ce serait un acte politique bienvenu en faveur de l'ensemble des habitants meyrinois.

3. *Contrairement à ce que certains pensent ou craignent, la modération du trafic n'implique pas forcément, ipso facto, de grands et coûteux travaux. A nos yeux, et pour beaucoup d'urbanistes, la configuration des rues devrait rester telle qu'elle est, sans aménagements particuliers si ce n'est une signalisation adéquate et très visible, une information explicative et convaincante aux habitants – automobilistes- et la mise en place de contrôles de vitesse fréquents et efficaces (radar de prévention).*

Nous vous invitons à voter la résolution n° 2009-10a avec l'adjonction d'un deuxième décide, tel que celui proposé par A Gauche Toute en commission et qui a pour libellé:

«Point 2. de demander au Conseil administratif d'entreprendre les démarches nécessaires pour que la limitation de vitesse décidée ci-dessus soit mise en application dès que possible ».

Comme annoncé en commission, nous demandons le vote nominal !"

M. Hulliger pense qu'il serait tout à fait à propos de profiter de l'occasion des travaux pour garder cette vitesse réduite. Il annonce qu'il soutiendra ce projet de résolution. Il propose un amendement: un deuxième décide avant la proposition d'A Gauche Toute en ajoutant *"à l'exception des artères cantonales, des axes de délestage, ainsi que les voies desservies par les transports publics."*

De plus, il aimerait que son nom soit retiré de la liste de la résolution n° 2009-16.

Mme Schweizer annonce que l'UDC ne soutiendra pas la limitation de la vitesse à 30km/h sur l'ensemble des routes communales. Ils ne sont pas convaincus que tout le monde y trouverait son compte, mais ils ne sont pas opposés à ce que certains quartiers, à forte concentration d'habitants ou à proximité des écoles, ne soient pas limités à 30km/h. Mais la résolution, telle que présentée au Conseil municipal, ne peut être acceptée telle quelle.

M. Robert précise que lorsqu'on parle de limitation de vitesse à 30km/h, on parle de zones. Et c'est là tout le problème. Le but de ces zones est de *réduire* avant tout le trafic et d'inciter les voitures à passer par un autre axe routier. Par conséquent, si l'ensemble des artères sont mises à 30km/h, il n'y a plus d'incitation à passer ailleurs et le nombre de voitures ne diminuera pas. Il annonce que le groupe socialiste ne votera pas favorablement la résolution n° 2009-10a.

Mme Ecuyer au nom du groupe des radicaux déclare que la mise à 30 km/h sur l'ensemble des artères communales est beaucoup trop restrictive et peu réaliste. Raison pour laquelle le groupe radical refusera la résolution n° 2009-10a. Il est par contre évident que l'arrivée du TCMC va sensiblement modifier la circulation sur le réseau routier communal, d'où la nécessité d'étudier les nouvelles habitudes de déplacement. Cette étude permettra de déterminer des zones où la vitesse pourra être limitée en tenant compte des nouveaux paramètres. C'est pourquoi le groupe radical acceptera la résolution n° 2009-16.

M. Chambers donne la position du groupe démocrate chrétien, concernant la résolution n° 2009-10a, qui la refusera. Par contre, ils soutiendront la résolution n° 2009-16, puisqu'elle s'inscrit dans une continuité, notamment sur ce qui a déjà été fait dans le quartier de Cointrin. Il voudrait toutefois présenter un amendement au point 3 qui dit *"de procéder aux études nécessaires, visant à mettre en place des mesures de modération légères ou lourdes avec des options"*.

M. Hulliger revient sur la remarque de M. Robert, visant à maintenir une sorte de ceinture de véhicules de passage et de limiter la circulation à l'intérieur de la Cité. Il s'avère que sa remarque rejoint l'objectif de son amendement. Toutefois, il estime que le fait d'avoir un panneau limitant la vitesse à 30km/h, serait un signe clair pour les automobilistes.

M. Schweizer trouve que la résolution n° 2009-10 est prématurée. Il ajoute que le tram va engendrer automatiquement des ralentissements.

Par ailleurs, il juge la tendance à vouloir pénaliser les automobilistes risque uniquement de toucher les riverains en créant plus de bouchons. Le groupe UDC soutient par contre la limitation aux abords des écoles. Il propose de mettre en place une étude de circulation, non seulement pour les automobilistes, mais également pour les cyclistes et les piétons.

Il annonce que le groupe UDC ne votera aucune des deux résolutions.

M. Charpier se demande pourquoi les priorités de circulation concerneraient uniquement les écoquartiers comme les Vergers et ne s'étendraient pas au reste de la Cité. A son avis, il lui semble que c'est une question de philosophie et la rue doit appartenir à tout le monde.

Il trouve, par ailleurs, qu'il y a eu assez d'études. Il rappelle que la demande d'A Gauche toute pour une étude sur une voie de contournement "est" a été balayée et voilà qu'aujourd'hui certains conseillers reviennent avec des propositions d'étude de circulation. Il estime qu'il y a tout de même une grande part d'inconséquence au sein de cet hémicycle.

Mme Riman demande que l'exposé des motifs de la résolution n° 2009-16 soit retiré, car il appartient au groupe A gauche toute et demande aux résolutionnaires de la délibération n° 2009-16 d'élaborer leur propre exposé des motifs.

M. Ragavan estime que les conseillers municipaux travaillent pour le bien des citoyens et trouve la proposition de Mme Riman peu constructive.

Mme Schweizer répond à M. Charpier que l'UDC estime tout simplement prématuré de voter pour l'ensemble des artères à 30 km/h.

M. Ragavan met au vote l'amendement pour la **résolution n° 2009-10a**, d'ajouter au décide la phrase suivante *"à l'exception des artères cantonales, des axes de délestage et des voies utilisées par les transports publics."* Il est **REFUSE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

M. Tremblet procède au vote nominatif pour la **résolution n° 2009-10a** présentée par **Andrea Riman**, au nom de **A gauche toute (AGT)**, proposant de réduire à 30 km/h la vitesse des véhicules sur l'ensemble du réseau des artères communales

Considérant l'arrivée du TCMC à Meyrin et la mise en place prochaine du réseau de rabattement qui y est lié;

Vu les modifications importantes des circulations dans la cité et au village qui en résulteront avec la fermeture et la mise à sens unique ou en cul-de-sac de certaines rues;

Vu la nécessité de favoriser la mobilité douce dans les différents quartiers;

Vu les problèmes de sécurité, notamment pour les enfants et personnes âgées, lors de la traversée des chaussées;

Vu la nécessité d'empêcher par tous les moyens le transit de véhicules à travers la cité;

Vu le rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement,

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 15 septembre 2009,

REFUSE

PAR 23 NON ET 5 OUI

de limiter à 30 km/h la vitesse de circulation des véhicules sur l'ensemble du réseau des artères communales.

Le résultat du vote:

Boccard Damien	non	Hernot François	non
Boccard Yolande	non	Hubert Emile	non
Bordry Geneviève	non	Hulliger Jean-Philippe	oui
Brulhart Jean-Claude	non	Iswala Placide	non
Chambers Mathieu	non	Jimenay Arthur	non
Charpier Jacques	oui	Luzzatto Christine	non
Doudin Paola	non	Osmani Faruk	oui
Duay-Duran Dorine	non	De Préville Yves	non
Dumalle Marcel	non	Revillet Janine	non
Ecuyer Renée	non	Riman Andréa	oui
Girardet Myriam	oui	Robert Jacques	non
Haldemann François	non	Schweizer Adriana	non
Hamann Philippe	non	Schweizer Didier	non
Hayes Sasá	non	Tremblet Laurent	non

M. Ragavan met au vote **l'amendement** de M. Chambers concernant la résolution n° 2009-16 qui propose de rajouter au point 3 du décide *"de procéder aux études nécessaires visant à mettre en place des mesures de modérations, légères ou lourdes avec options sur les coûts"*. Il est **REFUSE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

M. Ragavan décide de retirer l'exposé des motifs afin de satisfaire à la demande de Mme Riman.

M. Ragavan met alors aux voix la résolution n° 2009-16,

présentée par Mmes R. Ecuyer, J. Revillet et MM. M. Chambers, F. Haldemann, P. Iswala, Y. de Préville, S. Ragavan et proposant de réduire la vitesse des véhicules sur certaines artères communales

Considérant l'arrivée du TCMC à Meyrin et la mise en place prochaine du réseau de rabattement qui y est lié;

Vu les modifications importantes des circulations dans la cité et au village qui en résulteront avec la fermeture et la mise à sens unique ou en cul-de-sac de certaines rues;

Vu la nécessité de favoriser la mobilité douce dans les différents quartiers;

Vu les problèmes de sécurité, notamment pour les enfants et personnes âgées, lors de la traversée des chaussées;

Vu la nécessité d'empêcher par tous les moyens le transit de véhicules à travers la cité;

Vu le rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 15 septembre 2009,

D E C I D E

PAR 20 OUI, 4 NON ET 4 ABSTENTIONS

1. de limiter la vitesse de circulation des véhicules sur certaines artères communales,
2. de procéder, conjointement avec l'Etat, à des comptages et des relevés de vitesses visant à cartographier les nouvelles habitudes de circulation dès la mise en service du tram,
3. de procéder aux études nécessaires visant à mettre en place des mesures de modérations.

21. Motion n° 2009-05 présentée par Christine Luzzatto-Koeppel et François Haldemann au nom du groupe radical, relative à la mise sur pied d'une journée citoyenne ayant pour objectif de promouvoir le respect mutuel au sein de la société, celui des valeurs et des biens privés ou publics ainsi qu'une réflexion approfondie sur ce thème.

Mme Luzzatto présente cette motion:

"Des tags sur le pont du tram, des vitres de la patinoire détruites par des jets de pierres, des vols à la tire sur le parking du centre commercial, les installations des aînés abîmées avant même d'être inaugurées: mais que se passe-t-il donc à Meyrin?"

Les personnes âgées s'inquiètent, les jeunes se sentent visés, nos élus s'interrogent !

Le parti radical de Meyrin a décidé de réagir avec pragmatisme et a déposé une motion relative à la lutte contre le vandalisme et les déprédations de plus en plus graves" au Conseil municipal. Cette dernière a été acceptée pratiquement à l'unanimité.

Il ne s'agit plus d'observer sans réagir, mais de donner à Meyrin la qualité de vie que ses habitants méritent.

A l'instar d'autres partis, les radicaux ne souhaitent pas mener une démarche populiste qui ne consisterait qu'à réagir par des actions de répression. Si certaines mesures doivent être prises, elles doivent se réfléchir avec bon sens. Il ne s'agit pas de créer une vague de panique, qui ne ferait que développer la crainte de son voisin, mais d'appliquer des moyens simples et efficaces visant à instaurer calme et sérénité au sein de notre commune.

Ainsi, les radicaux proposent la pose de caméras dans les points estimés sensibles comme la patinoire, le Forum ou encore aux alentours de la ferme de la Golette. Cette démarche déjà initiée dans certaines communes genevoises fait ses preuves et démontre une baisse sensible des déprédations et actes délictueux.

Il est demandé au Conseil administratif d'étudier sérieusement un projet de prévention et de lutte contre ce fléau ainsi que les coûts y relatifs.

Si notre parti se montre clair sur les démarches qu'il souhaite voir prendre en termes de protection sécuritaire des citoyens et des infrastructures publiques et communales, il veut également mettre l'accent sur les démarches de prévention. Les radicaux saluent les actions menées par la Commune dans ce domaine (éducateurs hors mur, politique d'intégration au sein des associations sportives, soutien à la Maison Vaudagne, etc.) et souhaitent les renforcer par d'autres actions concrètes.

C'est pourquoi, le groupe radical propose ce jour une motion au Conseil municipal visant à instaurer une journée citoyenne en 2010 ayant pour objectif de promouvoir le respect mutuel au sein de la société, promouvoir le respect pour les biens et les valeurs privés ou publics, ainsi que promouvoir la réflexion sur le thème du respect.

Cette journée aura pour but non seulement de rassembler les institutions meyrinoises autour d'un même questionnement, mais également d'amener chacun à repenser à son propre rapport à la thématique de la sécurité.

Les radicaux rappellent que la Commune est membre de l'association "le respect ça change la vie". Dans le cadre de cette journée citoyenne, les actions qui seront entreprises permettront de préserver les qualités qui ont fait de Meyrin une ville portée sur le bien-être de ses habitants, quel que soit leur âge."

M. Schweizer annonce que l'UDC ne soutiendra pas cette motion, pour la simple raison qu'une journée se révélera tout à fait insuffisante au vu du nombre de problèmes.

Il ajoute que la décision prise en commission de ne poser des caméras que sur un seul site, à savoir la patinoire, l'a fâché, car il avait proposé d'en mettre également sur la place des Cinq-Continents, proposition qui a été largement rejetée par la commission. Il ne comprend donc pas cette nouvelle proposition, alors que la solution des caméras sur d'autres sites sensibles aurait pu faire avancer les choses.

M. Devaud répond qu'une motion a été déposée par la commission sécurité afin d'étudier les autres endroits sensibles de la Commune et il travaille déjà avec M. Donzé pour une implantation rapide de caméras sur ces autres sites.

Il rappelle qu'une commission de sécurité en lien avec le renforcement du poste de police de Blandonnet a eu lieu; cette proposition est soutenue par l'ensemble des communes genevoises et l'ACG va écrire une lettre au conseiller d'Etat en charge de la police cantonale, non pas l'actuel qui est en fin de parcours, mais le suivant, de manière à ce qu'il fasse le nécessaire.

Par ailleurs, il fait part de son soutien absolu à cette initiative proposée par le groupe radical.

Mme Bordry explique que, pour les Verts, l'aspect sécuritaire n'est pas prioritaire au détriment de l'aspect social et le groupe pense qu'il serait primordial de mettre l'accent sur le thème de la citoyenneté.

Elle suggère de fondre les journées à thème en une, suite au dépôt d'une résolution relative à une journée dédiée aux associations, où la question de la citoyenneté avait été soulevée, car le risque de multiplier les journées est d'épuiser l'administration et la population.

M. Hulliger trouve cette motion très intéressante et cette journée devrait principalement se centrer sur les adultes qui se montrent souvent plus discourtois que leur progéniture. Il propose de mettre l'accent sur les petits donnant la leçon aux plus grands pour changer de ce qui se fait d'habitude. Il fait part d'un **amendement** et demande de remplacer le mot journée par "*semaine*", ce qui permettrait ainsi d'inclure la journée des associations mentionnée par Mme Bordry.

Mme Ecuyer abonde dans le sens de M. Hulliger.

M. Ragavan met au vote **l'amendement** de M. Hulliger, à savoir de remplacer le mot journée par semaine. Il est **ACCEPTÉ A LA MAJORITE EVIDENTE**.

M. Ragavan soumet aux voix la **motion n° 2009-05**

présentée par Christine Luzzatto-Koeppel et François Haldemann, au nom du groupe radical, relative à la mise sur pied d'une semaine citoyenne ayant pour objectif de promouvoir le respect mutuel au sein de la société, celui des valeurs et des biens privés ou publics ainsi qu'une réflexion approfondie sur ce thème

Vu les déprédations constatées à la patinoire couverte de Meyrin;

Vu la motion n° 2008-06 relative à la lutte contre le vandalisme et les déprédations de plus en plus graves contre les installations et les bâtiments tant communaux que publics, présentée par M. F. Haldemann au nom du groupe radical, acceptée par 26 oui et 1 non lors du Conseil municipal du 9 décembre 2008;

Vu l'évolution des vols, cambriolages et des dommages à la propriété recensés par l'administration communale contribuant au sentiment d'insécurité dans notre commune;

Vu le sentiment d'inquiétude en augmentation qui péjore la tranquillité des citoyens meyrinois;

Vu l'adhésion de la Commune de Meyrin au mouvement "Le respect, ça change la vie !";

Le Conseil municipal de Meyrin, dans sa séance du 15 septembre 2009,

I N V I T E

PAR 28 OUI SOIT A L'UNANIMITE

le Conseil administratif à étudier la mise sur pied d'une semaine citoyenne en 2010 ayant pour thème le respect.

* * *

22. Rapport de la déléguée à la commission extra-parlementaire du Jardin Robinson (Mme Boccard, DC).

"Le Jardin Robinson, espace réservé aux enfants de 6 à 12 ans basé sur l'accueil libre, un lieu d'apprentissage de l'autonomie et de la vie en groupe, un lieu de liberté, un lieu de jeu. L'enfant est en lien avec la nature et les animaux.

1. Activités marquantes

Juin 2008

Avec la participation des enfants, désinfection totale des clapiers, nettoyage à fond des cages, du box, des claies et rangements.

Juin c'est aussi la Fête des Ecoles avec son stand de maquillage qui a rencontré un grand succès.

Juillet 2008

Meyrin-les-Bains: à nouveau, le Jardin Robinson a pris une part active à cette manifestation qui est devenue un incontournable à Meyrin. Le succès pour le Jardin Robinson a été assuré.

Juillet c'est aussi l'arrivée de deux chatons.

Été 2008

Une nuit à la belle étoile sous une tente installée sur le terrain de foot.

Août 2008

Création d'un film d'animation relatant une cérémonie de passage pour les enfants atteignant bientôt l'âge de 12 ans.

Vacances d'octobre 2008

Semaine dont le thème a été «la patate» et des patates sous toutes les formes durant cette semaine. Les enfants ont pu participer à la fête de la frite le vendredi en collaboration avec la Maison Vaudagne ainsi que les parents. Une semaine qui a réuni une centaine d'enfants.

24 décembre 2008

Ouverture de Noël: les enfants ont pu déguster de la dinde et un conteur est venu les enchanter durant deux heures le 24 décembre.

21 mars 2009

Re-Jour « J » depuis de nombreuses années. Après des semaines de labeur entre enfants, animateurs et moniteurs, on brûle le Bonhomme Hiver. Cette journée fraîche s'est déroulée dans la bonne humeur avec cette année plus d'enfants que d'adultes. La parade s'est déroulée avec «les Diables du Tyrol» qui ont fait fureur.

31 mars 2009

Cette année l'assemblée générale a rassemblé de nombreux participants contrairement à l'an dernier.

Potagers: *les enfants ont pu cultiver tomates, courgettes, radis, salades, laitues et carottes.*

Conseil Robinson: une fois par mois durant 30 minutes un espace de parole pour les enfants est organisé.

2. Points importants qui ont fait l'objet de discussions au sein du Comité

Nouveau Jardin Robinson: lors d'une réunion en avril avec la Commune, il a été discuté que le Jardin Robinson resterait sur le même périmètre mais avec un terrain redimensionné. Cette solution satisferait entièrement l'équipe d'animateurs et le comité du Jardin Robinson.

Un certain nombre de **travaux** sur le terrain doivent être entrepris pour la bonne marche du Jardin Robinson:

- les panneaux de l'auvent ont été changés
- les nouveaux rideaux seront effectués par les dames du CEFAM
- le jeu « pas-de-géant » va être remis en état: chaînes usées et pneu de la poulie à changer
- vitrine du panneau d'affichage à changer
- le radiateur du bureau a été changé, reste celui de la grande salle à changer
- encore et toujours la vétusté des clapiers
- problèmes d'évacuation et de drainage dans le parc animaux
- le grillage de la barrière a été réparé
- une installation vidéo a été effectuée pour permettre le visionnement de film, photos directement sur le beamer

Réflexion sur des mesures d'économie possibles.

Petits jobs de vacances

Projet pour la création de petits jobs de vacances pour les jeunes meyrinois de 15 à 17 ans: aider l'équipe d'animation dans la préparation et l'encadrement des activités.

Personnel

Une jeune fille recommandée par l'Association Camarada a effectué une journée de stage le 8 octobre 2008.

Infos politiques

La FCLR planche sur le Projet Institutionnel de la FAS'e en se basant sur la loi et la charte cantonale.

Il est demandé à tous les centres de faire un bilan de leurs besoins.

Le mode de financement des centres est en discussion.

HARMOS: l'harmonisation des programmes et horaires scolaires à l'échelle nationale est un projet en cours de discussion qui intéresse et concerne également l'accueil libre au Jardin Robinson.

Le Comité du Jardin Robinson de Meyrin s'est réuni à raison d'une dizaine de fois durant l'année 2008-2009.

Je le rappelle à ceux qui n'auraient pas encore eu l'occasion de rendre visite aux animateurs et aux enfants du Jardin Robinson ainsi qu'aux animaux n'hésitez plus ... l'ambiance y est, toujours et encore, chaleureuse et la joie est au rendez-vous malgré l'attente d'un Jardin tout neuf ! "

* * *

23. Rapport des délégués à la commission du journal Meyrin Ensemble (Mme Ecuyer, R et M. de Préville, Ve)

"Le premier rapport paru l'an passé vous a présenté en détail l'historique, les structures, l'élaboration et la réalisation de Meyrin Ensemble ainsi que le rôle des délégués du Conseil municipal. Ces derniers vous ont fait part de leurs préoccupations et de certaines divergences de vue au sein du comité. Ils ont émis quelques suggestions qui ont donné lieu à des interprétations intentionnellement malveillantes, créant ainsi une polémique bien inutile.

Nous nous bornerons donc à vous relater les faits marquants de cette année, d'autant plus qu'un groupe de réflexion planche depuis plusieurs mois sur une évolution du journal qui sera discutée en commission d'information et communication avant d'être présentée au Conseil municipal.

En septembre dernier, le centième numéro de Meyrin Ensemble est sorti de presse et celui du mois d'avril 2009 a marqué dix ans d'existence du journal. Onze numéros sont parus durant cette dernière année, dont deux de 28 pages. Les sujets abordés dans nos rubriques sont aussi variés que nombreux. Nous essayons de nous tenir au plus près des événements locaux, ce qui n'est pas toujours évident pour un journal mensuel. En raison des délais de parution, le contenu doit être absolument bouclé et relu deux semaines avant la distribution afin que la maquette définitive puisse être remise à temps à l'imprimeur. Cela explique la date limite de trois semaines donnée pour la remise des articles.

Les événements importants de la vie communale ont donné lieu à des annonces ou des comptes rendus très vivants et de nombreux thèmes ont été abordés. Un accent particulier a été donné aux informations concernant les gros travaux en cours et aux nombreuses modifications de circulation que cela implique. Des fiches info concernant le TCMC ont été régulièrement publiées pour tenir la population au courant de l'évolution du trafic. Les coupures des réseaux électrique ou télévisuel engendrées par les travaux ont pu être également communiquées aux Meyrinois.

Deux comités par mois ne sont pas de trop pour arriver à élaborer un numéro. Si le comité de rédaction, qui propose et détermine le contenu du journal, se déroule dans de bonnes conditions, le comité technique, qui doit examiner la maquette provisoire, est plus laborieux par le fait que souvent des articles prévus ne sont pas encore arrivés, ce qui complique la mise en page et ne permet pas aux membres présents d'avoir une vue d'ensemble du journal. C'est alors la course pour être dans les temps. De toute manière, il est difficile de faire une analyse de tout le contenu en une heure et demie. Il arrive que des textes nous soient envoyés par courriel pour approbation.

La réservation des plages publicitaires à des endroits précis pose parfois des problèmes de mise en page. En effet, les clients réguliers demandent à faire paraître leurs annonces toujours à la même place. C'est donc au graphiste de s'arranger pour que les articles ne soient pas ou soient le moins possible partagés sur deux pages et que le journal ne ressemble pas à un puzzle.

Même si la publicité constitue un apport financier non négligeable, il ne faudrait pas que ce soit elle qui ait priorité sur les articles prévus.

L'expérience acquise par vos délégués leur permettra, dans le cadre de la réflexion sur l'évolution du journal, de faire des propositions susceptibles de faciliter la tâche des journalistes et du graphiste, donc de rendre notre comité plus efficace."

M. Chambers s'étonne que le rapport soit à la première personne du pluriel et qu'il soit cependant signé avec la seule mention de Mme Ecuyer.

Mme Ecuyer explique qu'elle est l'auteure de ce rapport, mais les deux délégués ont collaboré dans les idées. Le rapport synthétise par conséquent son avis et celui de M. de Préville.

M. Charpier fait part d'une remarque concernant la phrase "*quelques suggestions qui ont donné lieu à des interprétations intentionnellement malveillantes, créant ainsi une polémique bien inutile.*" Il propose d'enlever cette phrase.

M. Ragavan précise qu'un rapport étant personnel, il ne peut être modifié.

M. Schweizer ajoute qu'il n'accepte pas ce rapport.

* * *

24. Projets de résolutions.

Néant.

* * *

25. Projets de motions.

Néant.

* * *

26. Propositions individuelles.

Mme Revillet revient sur sa proposition au Conseil administratif du 30 novembre 2007 de réaliser un Jardin du souvenir au cimetière de Feuillasse. Il s'agit d'une tombe commune recueillant les cendres des défunts qui ne sont pas dans le Colombarium. Elle demande donc d'informer la population de l'existence de ce

lieu et de le rendre visible. Elle suggère de l'aménager à l'aide d'une stèle portant une inscription telle que "Nous sommes tous des poussières d'étoiles".

M. Devaud prend note de cette proposition et veillera à une meilleure signalisation de cette tombe commune.

Mme Doudin demande que le tri des déchets soit également appliqué au sein des séances de commissions et de Conseil municipal. Même si des efforts ont été faits au niveau de la vaisselle compostable, reste qu'une seule et unique poubelle est à la disposition des usagers de la Golette. Elle demande donc que les locaux de la ferme soient équipés d'un système de tri des déchets afin de montrer l'exemple.

M. Devaud promet d'en référer à M. Chatelain.

Suite au déclassement des zones cointrinoises, **M. Hulliger** demande au Conseil administratif de mettre en place une séance d'information à la population de Cointrin pour l'informer de la situation, afin qu'elle puisse prendre des décisions quant à ses biens immobiliers en connaissance de cause.

Mme Riman demande si la Commune peut équiper les classes de l'école enfantine d'un baudrier avec bandes réfléchissantes dénommé *triki*, destiné à une meilleure visibilité des enfants lors de leurs déplacements à la cuisine scolaire ou autre. En effet, cela faciliterait la tâche aux animatrices du parascolaire qui ont sous leur responsabilité environ 14 élèves. Le prix de cet équipement est d'environ CHF 2.- pièce et peut contribuer à informer les enfants sur les dangers de la route et des précautions à observer.

Sa deuxième proposition se réfère au remplissage du bac à sable situé avant le rond-point de Meyrin-Village, sur l'avenue de Vaudagne, en face du Jardin Robinson.

Mme Boget prend bonne note de ses suggestions.

M. Chambers souhaiterait que le Conseil administratif et les services de la Commune revoient leur processus de communication. En effet, lors de l'inauguration publique de l'espace intergénérationnel, les conseillers municipaux n'ont reçu l'invitation que le lundi alors que la manifestation avait lieu le mardi. D'autre part, il affirme n'avoir jamais reçu d'invitation pour l'inauguration de la place de jeux à Cointrin.

De même, lorsque la commission pour traiter des mesures anticrise a été agendée, il ne l'a appris qu'à travers CMnet, or la moindre des politesses aurait été de l'en avertir directement. Il demande donc que dorénavant les résolutions soient avertis par email ou courrier, lorsque leur sujet est traité en commission.

Se référant à la place de jeux, **Mme Boget** voudrait préciser qu'il n'y a pas eu d'inauguration officielle organisée par la Commune, mais le directeur de l'école a pris l'initiative d'offrir un apéritif de rentrée correspondant à une forme d'inauguration de la place de jeux.

Suite à la remarque sur l'espace intergénérationnel, **M. Sansonnens** signale qu'un avis est paru dans le journal Meyrin Ensemble pour signaler son inauguration et que les invitations ont été envoyées uniquement aux personnes bénéficiaires.

* * *

27. Questions.

Vu l'heure tardive, **M. Ragavan** informe que les questions sont renvoyées au Conseil municipal suivant, mais il laisse la parole à M. Schweizer concernant la lettre lue en début de séance et envoyée par le PDC sur le déni de démocratie.

M. Schweizer se montre très étonné de la réaction du PDC face à une décision prise de manière démocratique par le Conseil municipal. Le groupe UDC était tout à fait d'accord avec l'ordre du jour sur le fond, mais pas sur la forme.

Par ailleurs, il semblerait que des courriers aient été envoyés à des présidents de sociétés, affirmant que, s'ils avaient des soucis financiers pour encaisser les cotisations ou autres, le fonds de solidarité pouvait les aider. Or, **M. Schweizer** déclare que cette façon de procéder ne correspond pas à l'objectif de ce fonds visant les personnes en situation précaire. Raison pour laquelle il avait demandé, lors de la séance extraordinaire du 30 juin, d'agender une commission élargie pour traiter de ces mesures anticrise en septembre. En conséquence, il se montre extrêmement choqué par cette mise à l'index publique et se demande comment le travail du Conseil municipal peut s'effectuer dans ces conditions, car le groupe UDC aurait pu également, à maintes occasions, dénoncer certaines prises de position. Il demande donc que le travail des conseillers municipaux puissent à l'avenir se poursuivre dans la collégialité.

La séance est levée à 24h00/BNE.

Le 1^{er} secrétaire:

Placide ISWALA

Le président:

Surane RAGAVAN